

Autorisé comme envoi postal de deuxième classe. Ministère des Postes, Ottawa.

Membre de l'Association des hebdomadaires canadiens-français et de la C.W.N.A.

LA VOIX

DE MATANE

7e ANNEE

LA VOIX DE MATANE, 5 MARS 1953

NUMERO 34

LA CAUSE DU SPORT A TRIOMPHE L'A.C.J. à Matane DANS LA LIGUE DE HOCKEY DU BAS ST-LAURENT

En effet, à la demande d'une nouvelle direction du club Matane Red Rock, formée comme suit: Roger Bergeron, René et Octave Lapointe, les directeurs de la dite Ligue de hockey, après étude faite des derniers développements, l'obtention des garanties exigées, ont accordé au Matane son retour dans la Ligue, et accordé une nouvelle franchise aux messieurs Bergeron et Lapointe. C'est là une initiative dont on entendra longtemps parler, et c'est là aussi un geste sportif dont il faut souligner l'importance, si l'on veut que les jeunes de demain qui prendront nos places s'inspirent de ce qu'ont fait leurs prédécesseurs pour sauvegarder le sport d'hiver le plus populaire chez-nous.

Le hockey a donc de ce fait repris toute l'importance des conversations urbaines tant que régionales, et les pronostics vont leur train sur le résultat final des éliminatoires qui commencent dimanche.

Un peu de tout

La confiance règne présentement dans les cercles sportifs matanais en vertu de la tenue de leur équipe depuis la réinstallation du Red Rock au sein de la Ligue. Il faut dire aussi que le retour de Jean-Paul Vandal à son équipe, après un stage sur la Côte Nord, où il a été d'ailleurs l'inspiration de l'équipe de Moisie qui s'est méritée les honneurs dans son circuit, était attendu avec impatience tant de la part de ses coéquipiers que des supporters. Reconnaisant son brillant jeu défensif, son agressivité, il semble en effet que son retour parmi les siens a été d'une aide efficace et on l'a partout accueilli avec plaisir et disons-le intérêt. Il ne faudrait pas pour tout cela passer sous silence la venue d'Edgar Gendron, jeune ailier droit du Port-Alfred de la Ligue Senior du Lac St-Jean, qui vient pour la balance de la saison prêter

main forte aux porte-couleurs du Matane Red Rock. Il a impressionné dès ses premières apparitions sur la glace, et tous croient qu'une fois adapté au jeu de sa ligne, il sera un puissant atout pour les Matanais dans la course au championnat. Les Matanais lui ont d'ailleurs réservé un chaleureux accueil et le support habituel donné aux sportifs de la place.

Nous parlions un instant de la course au championnat, la situation devient de plus en plus difficile pour le spectateur de se faire une opinion personnelle. Il semble bien en effet que plusieurs facteurs entrent en cause, et que le classement final d'avant les éliminatoires ne donne aucunement l'idée juste de la valeur des équipes qui forment le circuit "Danceuse"! On a même cru un instant, et plusieurs le croient encore, que certaines équipes du circuit ont travaillé de façon à choisir leurs adversaires pour la série semi-finale. Je vous donne ici l'opinion du public. Il ne faut pas le négliger le public, car après tout qui paye, hein! N'est-ce pas que l'acheteur a le droit de donner son impression sur la marchandise qu'il achète? Ce n'est que justice, et c'est pourquoi plus que jamais la direction de la Ligue doit travailler avec fermeté et justice, et continuer comme elle l'a prouvé en cette dernière fin de semaine, à lutter pour la survivance et l'amélioration de notre sport national, ce dont je tiens à les féliciter pour le travail accompli en certaines situations critiques, car si nous critiquons un peu à l'occasion, nous savons également féliciter lorsqu'il y a lieu. A tout événement, il ne nous reste plus maintenant qu'à mettre en pratique le vieux proverbe toujours vrai et aucunement compromettant: "Qui vivra verra!"

Bonne chance à tous d'ici la fin de la saison, de la part de votre chroniqueur d'occasion.

Résultat des concours de février à l'Ecole Supérieure Victor-Côté

12^e année: Olivier Philibert, Maurice Boutet, Denis Bérubé.

11^e année: Kenny Arseneault, Roger Gauthier, Jacques Desgagné, Donald Lévesque, Raymond Truchon, Bertrand Gladu.

10^e année: Alfred Caron, Claude Levasseur, Roger Tremblay, Rénéald Tremblay, Gérald Gauthier.

9^e année: Guy Gauthier, Lucien Tremblay, Réjean Gagnon, Conrad Bouffard, Roland Gladu.

8^e année: Jean-Marie Synnett, Ghislain Tremblay, Jacques Aubin, Pierre Rioux, Valmont Boutet.

7^e année A: René Fillion, Yvon Tremblay, Jean-Yves Arseneault, Lucien Marmen, Camil McKinnon.

7^e année B: Rodrigue Tremblay, Jean-Jacques Rioux, Kenneth Gagné, Jean-Marc Gauthier, Michel Gagnon.

7^e année C: Jean-Claude Dubé, Ghislain Lebel, Jean Nazair, Gilles Bouchard, Jacques Martel.

6^e année A: Bernard Castonguay, Guy Dionne, Angus Cormier, Mario Vézina, Marius Desbiens.

6^e année B: Magella Cyr, Robin Gauthier, Emmanuel Ouellet, Ghislain Savoie, Henri Fillion.

5^e année A: Serge Vézina, Claude Roy, Jacques Gagné, Julien Gagné, Jacques Mercier.

5^e année B: Gilles Chassé, Gilles Canuel, René Collin, Réjean Deschênes, Denis Lévesque.

5^e année C: Réjean Savard, Jean Lafontaine, Jean-Marc Tremblay, Pierre Lepage, Emilien St-Laurent.

4^e année A: Jean-Claude Raymond, Clarence Marmen, Laurent LeFrançois, Mario Lévesque, Paul-Edmond Dionne.

4^e année B: Yvan Bernier, Jacques Gagnon, Martin Boucher, Claude Gauthier, Gaëtan Ouellet.

Succès en études forestières

M. Louis-Philippe Gendron, de St-Léon-le-Grand, s'est classé deuxième aux examens qui ont couronné un cours d'initiation forestière de dix jours, à la Station forestière de Duchesnay. Trente-cinq jeunes gens dont quelques-uns des comtés de Témiscouata et Rivière-du-Loup ont suivi ces cours avec succès.

L'A.C.J. à Matane

L'A.C.J. à Saint-Jérôme de Matane! Eh bien, c'est vrai. Depuis déjà trois semaines ce mouvement pour la jeunesse est fondé. Sous la direction de M. l'abbé Léopold Thibault, plus d'une dizaine de membres se réunissent chaque semaine dans une classe de l'école Victor Côté pour prendre connaissance de cette association que tous apprécient fortement.

Avant de vous parler de l'enthousiasme qui règne parmi les membres, il convient de vous dire un mot de l'histoire et du but de ce mouvement.

Que signifient d'abord ces trois lettres: A.J.C.! Rien d'autre que l'association de la jeunesse canadienne. Quoique ce mouvement soit chronologiquement âgé, il est jeune cependant par ses membres et l'esprit qui l'anime. En effet, cette association prit naissance à Montréal le 13 mars 1904 lors d'un congrès de la jeunesse canadienne française qui était préoccupée des problèmes religieux et nationaux de l'époque. Elle était connue en ce temps sous le nom de l'A.C.J.C. En 1941, pour des raisons trop longues à énumérer ici, elle prit le nom de l'A.J.C.

Après ce bref rappel historique, permettez-moi maintenant de vous dire un mot du but de ce mouvement.

Comme dans toute association nous avons notre mot d'ordre. Il se compose des trois mots suivants: Piété, étude, action.

Piété. Comme la piété est la rela-

L'Epave

Au timbre de cette voix grave et sympathique du curé de campagne, qui remplit un des principaux rôles du roman-fléuve L'Epave, les auditeurs de CKBL reconnaîtront-ils un citoyen bien estimé de la région? A la vue de cette photo typiquement descriptive de la bonhomie, la sérénité et la compréhension du bienfaiteur de Nicola Dubé, oui, vous reconnaîtrez, sans aucun doute, M. Raymond Langlois, agronome, de Matane. Le réalisateur du roman-



fléuve L'Epave, présenté sur les ondes de CKBL, mercredi et vendredi de chaque semaine, à 8 heures, a certainement eu la main très heureuse de décrocher un interprète de ce calibre.

Grâce à la bienveillance de M. l'agronome Langlois, les interprètes de L'Epave trouveront au milieu d'eux un personnage au caractère bien campé qui aidera grandement à mettre en valeur l'étoffe de ce nouveau roman écrit et mis en onde par Marcel Houle, pour les radiophiles du Bas du Fleuve.

Conférence de Mlle Laurette Lapointe à l'Ecole des Parents

L'ENFANT ET LA CRIMINOLOGIE

Le jeune délinquant est le plus incompris note la conférencière. Il faut que parents et éducateurs recherchent les causes de ses fautes et même qu'ils les préviennent en pratiquant l'hygiène mentale. Elle doit prévenir le déséquilibre émotif et la non-adaptation entre l'élève et son milieu — le foyer ou l'école.

Donc, nécessité pour les parents de reconnaître les déficiences mentales chez l'enfant, en rechercher les causes et dans certains cas, ne pas hésiter à recourir au conseil judiciaire du médecin, continuel observateur de la nature humaine.

Nous avons depuis longtemps appris à reconnaître l'importance du diagnostic et du traitement précoces. Nous n'attendons plus qu'un nourrisson devienne malade pour nous occuper de lui, il doit en être de même dans le domaine de l'hygiène mentale, il faut savoir reconnaître à temps le comportement anormal d'un enfant.

Il peut avoir pour causes: la nature des influences sociales, les facteurs primaires, c'est-à-dire les influences subies durant la petite enfance et l'organisation des mesures correctives et préventives que la société doit mettre en oeuvre.

Moyens à employer: organisation de loisirs sains afin d'éloigner l'enfant de la rue avec tous ses dangers physiques et moraux.

L'enfant peut être considéré sous quatre aspects différents:

a) l'enfant comme victime, b) l'enfant comme témoin, c) l'enfant face à la justice, d) l'enfant comme délinquant.

Au point de vues sociologiques, les grandes raisons de la délinquance juvénile sont: a) le milieu social; b) le milieu social, le voisinage; c) le milieu d'emploi; d) les échecs scolaires.

Mme Raoul Raoul Fafard, présidente conjointe, avait accepté de présenter la conférencière, et Mme René Bérubé, vice-présidente, remercia au nom des quelque trois cents personnes présentes.

Trois films qui passèrent sur l'écran après la conférence rendirent cette réunion encore plus intéressante et plus complète.

Chez les Artisans

L'assemblée mensuelle de la locale eut lieu le 23 février. M. le curé Z. Soucy, aumônier, nous entretint de sujets très intéressants, que beaucoup de nos membres absents auraient eu profit à écouter. Il fut remercié par M. Victor Fournier, président.

Les prix de présence furent décernés à M. R. Gendron et Mme Léo Ouellet. Un beau film termina cette soirée. A l'issue de la réunion, Mlle Landry, propagandiste, annonça une soirée récréative pour le 15 mars. Qu'on lise la Voix de Matane, qu'on se le dise et qu'on assiste nombreux à cette soirée qui ne demande rien et qui donnera tant! En effet, l'entrée sera libre et il y aura prix de présence.

Z. Vézina, publiciste

Naissances à St-Tharsicius

Réal et Solange, enfants de M. et Mme Hormidas Desrosiers (Fernand St-Laurent), de St-Tharsicius, annoncent la naissance d'un petit frère, le 16 février, baptisé sous les prénoms de Joseph-Normand. Parrain et marraine, M. et Mme Maurice St-Laurent, oncle et tante de l'enfant. Porteuse, Mlle Adéla St-Laurent, tante de l'enfant.

A NOS CORRESPONDANTS

En février, les récompenses hebdomadaires ont été attribuées à nos courriéristes de Ste-Félicité, N.-D.-du-Lac, Causapsal et St-Jean de Dieu.

CAUSAPSCAL

Baptêmes.—Le 6 janvier, Marie-Danielle, enfant de M. et Mme Albert Lemieux (Germaine Allard), Parrain et marraine, M. et Mme Léon Saucier, grands-parents de l'enfant.

—Le 9, Joseph-Emile-Mario, enfant de M. et Mme Gérard Lévesque (Gabrielle Duchesne), Parrain et marraine, M. et Mme Emile Gendron, oncle et tante de l'enfant.

—Le 11, Joseph-Denis, enfant de M. et Mme Gérard Tremblay (Rosalie Lemelin), Parrain et marraine, M. et Mme Conrad Ferland, oncle et tante de l'enfant.

—Le 11, Joseph-Gérald, enfant de M. et Mme Adéodat Gauthier (Marie-Laure Lapière), Parrain et marraine, M. et Mme Léopold Gauthier, oncle et tante de l'enfant.

—Le 11, Joseph-Gilles-Réjean, enfant de M. et Mme Fernand Caissie (Lina Godbout), Parrain, M. Marcel Caissie; marraine, Mlle Jacqueline Caissie, oncle et tante de l'enfant.

—Le 14, Marie-Micheline, enfant de M. et Mme R.-Alfred Girard (Berthe Lacasse), Parrain, M. Jean-Marie Roy; marraine, Mlle Imelda Lacasse.

—Le 15, Marie-Elisabeth-Monique, enfant de M. et Mme Arthur Pelletier (Cécile Morin), Parrain et marraine, M. et Mme Joseph Pelletier, oncle et tante de l'enfant.

—Le 17, Marie-Alexina-Chantal, enfant de M. et Mme Gonzague Charest (Jeannette Landry), Parrain, M. Normand Charest, cousin de l'enfant;

marraine, Mlle Aimée Charest, soeur de l'enfant.

—Le 18, Jean-Pierre, enfant de M. et Mme Pierre Imbeault (Marie-Louise Duchesne), Parrain et marraine, M. et Mme Jean Michaud, oncle et tante de l'enfant.

—Le 18, Marie-Noëlla-Francine, enfant de M. et Mme Raymond Demeules (Victoire Demeules), Parrain et marraine, M. et Mme Antoine Demeules, grands-parents de l'enfant.

—Le 22, Joseph-Gervais, enfant de M. et Mme François-Albert Lacasse, Parrain et marraine, M. et Mme Herménégilde Lacasse, oncle et tante de l'enfant.

—Le 24, Joseph-Hormidas, enfant de M. et Mme Alexandre Morin (Régina Gagnon), Parrain et marraine, M. et Mme Hormidas Dubé.

—Le 26, Marie-Bertrande-Johanne, enfant de M. et Mme Bertrand Robichaud (Rita Champagne), Parrain et marraine, M. et Mme Arthur Simon, oncle et tante de l'enfant.

—Le 26, Marie-Céline, enfant de M. et Mme Hector Couturier (Marie Chabot), Parrain, M. Paul Chabot; marraine, Mlle Cécile Chabot, oncle et tante de l'enfant.

—Le 29, Joseph-Daniel, enfant de M. et Mme Dollard Tremblay (Berthe LaFortune), Parrain et marraine, M. et Mme Léonce Tremblay, oncle et tante de l'enfant.

● Les raffineries de sucre d'Alberta ont atteint un chiffre record de production en 1952 avec une production de près de 141,000,000 de livres de sucre blanc.

Ste-A. des Monts

Débuts d'incendie.—Les pompiers volontaires ont eu à répondre à trois appels consécutifs durant la dernière tempête. Le premier appel fut à la résidence du Dr Marcel Huot dont l'intérieur fut ravagé par le feu que l'on croit attribuable à une fournaise à l'huile. Les dommages furent considérables. Le deuxième, une heure plus tard, chez M. Albert Barriault, où l'on a découvert un foyer d'incendie dans la cave. La troisième alerte fut chez M. Georges-Henri Martin, à un mille à l'est, où un feu de cheminée a détruit toute la toiture de même que l'intérieur de l'habitation. Grâce à l'excellent travail des pompiers, sous la conduite du chef Charles-A. Leclerc, toutes les résidences voisines furent épargnées malgré la violence du vent.

Festival sportif.—L'Association sportive de Ste-Anne-des-Monts, dont le président est M. Ovide Bernatchez, a donné son grand festival annuel qui attira une foule de plus de mille personnes. Plusieurs attractions figuraient au programme, telles que courses des petits et des grands de différentes manières: à l'avant, à reculons, à la patate, aux barils, etc. Il y eut ensuite une magnifique parade des costumes. Les prix furent décernés dans l'ordre suivant: 1er prix, Mlle Canada et M. Canada, personnifiées par Miles Jeanne-M. Caron et Eliane Chénard, 2e, Chevalier de Colomb et Fille d'Isabelle, 3e, La reine Elisabeth, 4e, La Sweet Caporal, 5e, La Gitane, 6e, La Chauve-Souris, 7e, La Cuisinière canadienne, 8e, Ma-

dame la Lune, 9e, La Valentine, 10e, Deux dames de la Haute Société, 11e, Les sorcières, 12e, la Chevrolet 1953, 13e, le vieux et la vieille, 14e, le boufon, 15e, la majorette, 16e, le capitaine Morgan.

Le tout se termina par une grande réunion à la salle Ste-Anne où il y eut discours et goûter. M. Jean Berger, annonceur au poste CKBL, de Matane, assistait à cette réunion et agissait comme maître de cérémonie.

BASILE MOREAU ET LA CONGREGATION DE SAINTE-CROIX
par Gaëtan Bernoville

L'auteur, Gaëtan Bernoville, nous présente un portrait détaillé riche de couleurs, du Père Moreau. C'est une oeuvre fouillée, où le souci de l'information sûre perce à chaque page. Ce n'est pas un personnage de légende, un héros orné de toutes les qualités qu'a voulu nous révéler Bernoville. C'est un homme d'action, un homme réel, aux prises avec des difficultés réelles, un homme dont l'oeuvre appartient à l'histoire.

La deuxième partie du volume raconte la belle histoire du développement de la congrégation, de son rayonnement à travers le monde. Deux chapitres sont consacrés, en particulier, à l'oeuvre des religieux de Ste-Croix au Canada, dont plusieurs pages au Frère André.

254 pages \$2.00.

● Le Honduras, en Amérique Centrale, élit son président et sa chambre de députés pour des périodes de 6 années.



Le ministère des Travaux publics recevra, au bureau du secrétaire, jusqu'à trois heures de l'après-midi (heure normale de l'Est), le MERCREDI 11 MARS 1953, des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant sur l'enveloppe la mention: "SOUMISSIONS POUR PROLONGEMENT DES JETES CROSS-POINT, COMTE DE BONAVENTURE (P.Q.)."

On peut prendre connaissance des plans, de la formule de contrat et du devis, et se procurer la formule de soumission aux bureaux de l'ingénieur en chef du ministère des Travaux publics à Ottawa de l'ingénieur régional, avenue de la Cathédrale, Rimouski (P.Q.), et au bureau de poste de Cross-Point (P.Q.).

REMARQUE.—Le ministère fournira, sur demande faite au soussigné, les bleus et le devis de l'ouvrage sur réception d'un dépôt au montant de \$20, sous forme d'un chèque de banque visé fait à l'ordre du ministre des Travaux publics. Ce dépôt sera remis au déposant dès que les bleus et devis seront retournés au ministère, pourvu que ce soit au plus tard un mois après la date fixée pour la réception des soumissions. Si les bleus et le devis ne sont pas remis au ministère dans ce délai, le dépôt sera considéré comme nul.

On ne tiendra compte que des soumissions préparées sur la formule fournie par le ministère et en conformité des conditions qui y sont stipulées.

Un chèque fait à l'ordre du ministre des Travaux publics et visé par une banque à charte canadienne, ou des obligations, au porteur, comme il est spécifié à la formule de soumission et représentant 10 p. 100 du montant soumissionné, doivent accompagner chaque soumission.

ROBERT FORTIER,
Secrétaire intérimaire,
Ministère des Travaux publics,
Ottawa le 24 février 1953.

LE CALENDRIER DE MARS 1953 chez nous PRÉSENTÉ PAR Molson's

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
1 NEWSY LALONDE COMPTE 5 POINTS CONTRE OTTAWA ET LES CANADIENS GAGNENT LE CHAMPIONNAT DE LA LNH (1919)	2 IBERVILLE REMONTE LE MISSISSIPPI ET FONDE LA LOUISIANE (1669)	3 HECTOR DÉCARIE DÉFAIT WILFRID CABANA ET DEVIENT LE CHAMPION DES HOMMES FORTS (1920)	4 UN INCENDIE DÉTRUIT L'HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL (1922)	5 JOE MALONE DES BULLDOGS DE QUÉBEC COMPTE SON 43 ^{ÈME} BUT EN 20 PARTIES (1913)	6 L'ACADÉMIE ROYALE CANADIENNE DES ARTS PRÉSENTE SA PREMIÈRE EXPOSITION (1880)	7 FONDATION DE HULL (1800)
8 UNE AVALANCHE ENTERRE UNE MAISON AU CAP DIAMANT, À QUÉBEC (1920)	9 BLANCHISSAGE—RECORD DE DURAN TERMINÉ APRÈS 309 MINUTES ET 21 SECONDES DE JEU (1949)	10 ON DRESSE DES PLANS POUR LE NOUVEAU CHALET DU MONT-ROYAL (1905)	11 PRIX DES DENRÉES (1903) OEUFS FRAIS—20¢ LA DOUZ. POULETS—14¢ LA LIVRE PATATES—\$1.10 LE SAC	12 ON NOMME DES COMMISSAIRES POUR BÂTIR UNE PRISON DANS LE DISTRICT DE ST-FRANÇOIS (1824)	13 PREMIERS COMMISSAIRES NOMMÉS POUR LA CRÉATION DU PARC MONT-ROYAL (1874)	14 ATTRACTION-VEDETTE AU PARC SOMMER; UN SERPENT DE 6 PIEDS ET 6 POUCES (1893)
15 OUTREMONT S'ÉRIGE EN MUNICIPALITÉ (1875)	16 GRAND PALABRE DES CHEFS INDIENS AVEC LE GOUVERNEUR AU CHÂTEAU ST-LOUIS (1814)	17 LA SOCIÉTÉ ST-PATRICE EST FONDÉE À MONTRÉAL (1834)	18 POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE DU PONT LACHINE—CAUGHNAWAGA (1886)	19 LA POLICE ARRÊTÉE DES COMBATS DE COOS RUE HOCHELAGA, À MONTRÉAL (1906)	20 LA MODE DU PRINTEMPS (1921) DENTELLES ET JUPES COURTES EN VEDETTE; COULEURS EN VOGUE: ORANGE BRÛLÉE ET GRIS PLATINE	21 SOREL REÇOIT SA CHARTE MUNICIPALE (1889)
22 GENE BROUSSEAU CHAMPION MONDIAL DU CANADA, BAT AL MCCOY, EX-CHAMPION DU MONDE, PAR KNOCK-OUT À LA 2 ^E RONDE (1920)	23 MAURICE RICHARD COMPTE 5 BUTS CONTRE LES LEAFS DANS LA SEMI-FINALE POUR LA COUPE STANLEY (1944)	24 LE PARC SOMMER, FAMEUX CENTRE D'AMUSEMENT MONTRÉALAIS, EST DÉTRUIT PAR LES FLAMMES (1919)	25 LA CENSURE DU CINÉMA EST CRÉÉE DANS LE QUÉBEC (1913)	26 LES COMPAGNIES DE LA BAIE D'HUDSON ET DU NORD-OUEST SE FUSIONNENT (1821)	27 COMPLETS SUR MESURES OFFERTS À \$10 ET \$15 (1913)	28 LES PREMIERS AVIONS AU CANADA SONT EXPOSÉS AU COLISEUM, À MONTRÉAL (1910)
29 LOUIS CYR, CÉLÈBRE HOMME FORT DU CANADA, REVIENT D'UNE TOURNÉE À L'ÉTRANGER (1892)	30 LES ENVAHISSEURS VENANT DES ÉTATS-UNIS SONT REFOULÉS À LACOLLE (1814)	31 LASALLE ATTEINT L'EMBOUCHURE DE LA RIVIÈRE ROUGE DU SUD (1682)	La température la plus basse enregistrée à Québec en mars: 23 degrés sous zéro. Dessins par Bastien		 JOUR HISTORIQUE MARS —Le 1er mars 1632, Champlain devint le premier gouverneur de la Nouvelle-France—29 ans après son premier voyage d'exploration au Nouveau Monde, et 24 ans après la fondation de Québec. Il quitta la France pour la dernière fois le 23 mars 1633; il mourut dans sa ville de Québec deux ans plus tard, le jour de Noël 1635.	

Calendrier présenté par **Molson's** pour rappeler aux Canadiens d'aujourd'hui les événements sérieux ou joyeux qui ont marqué les années écoulées.

Loi modifiant la charte de la Ville des Sept-Iles

Tel qu'adopté par l'Assemblée législative le 14 janvier 1953

ATTENDU que la corporation de la ville des Sept-Iles, comté de Saguenay a, par sa pétition représenté :

Que le 14 mars 1951 a été sanctionnée la "Loi érigeant la ville des Sept-Iles, dans le comté de Saguenay", 14-15 George VI, chapitre 69;

Que depuis l'entrée en vigueur de cette loi, la municipalité de la ville des Sept-Iles a connu des développements considérables, dus principalement à la construction du chemin de fer reliant la ville des Sept-Iles avec les territoires miniers de l'Ungava;

Que l'établissement du terminus de ce chemin de fer dans la municipalité de la ville des Sept-Iles nécessite de nouvelles réglementations de la part des autorités municipales;

Qu'il est nécessaire d'établir et de réglementer des services d'aqueduc et d'égout ainsi que d'autres services publics indispensables pour faire de la ville des Sept-Iles, une ville moderne et assurer le bien-être de ses habitants;

Que par suite des circonstances ci-dessus relatées, il convient d'apporter pour la ville des Sept-Iles certaines dispositions spéciales dérogeant à la Loi des cités et villes, chapitre 233, Statuts refondus de Québec, 1941, de même qu'à la loi érigeant la ville des Sept-Iles, 14-15 George VI, chapitre 69;

Attendu qu'une demande à cette fin est contenue dans la pétition; et

Attendu qu'il est à propos de faire droit à la demande des pétitionnaires;

A ces causes, Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit :

1. La Loi érigeant la ville des Sept-Iles, dans le comté de Saguenay, 14-15 George VI, chapitre 69, est modifiée en ajoutant les articles suivants :

"15. La Loi des cités et villes est modifiée, pour la ville des Sept-Iles, en ajoutant, après l'article 48, le suivant :

48a. Le terme de la charge du maire actuellement en fonction ou de son successeur en cas de vacance, expirera à l'époque des élections générales de 1954."

"16. La Loi des cités et villes est modifiée, pour la ville des Sept-Iles, en ajoutant, après l'article 49, le suivant :

49a. Le terme de la charge des échevins actuellement en fonction ou de leurs successeurs en cas de vacance, expirera à l'époque des élections générales de 1954."

17. L'article 108, de la Loi des cités et villes est remplacé, pour la ville des Sept-Iles, par le suivant :

"108. Le conseil peut par résolution nommer un officier appelé gérant, qui sera l'officier exécutif de la municipalité et qui aura pour

fonction de surveiller et de diriger, sous le contrôle du conseil, les affaires de la municipalité, et les travaux qu'elle fait exécuter; ce gérant devra être citoyen canadien.

Cette nomination pour être effective, devra recevoir l'approbation de Québec.

"18. Les articles 110, 111, 118, 119 120 et 121 de la Loi des cités et villes ne s'appliquent pas à la corporation de la ville des Sept-Iles.

"19. L'article 117, de la Loi des cités et villes est remplacé, pour la ville des Sept-Iles, par le suivant :

"117. Le gérant ne pourra être destitué que conformément à la Loi relative à la destitution de certains officiers municipaux (Statuts refondus, 1941, chapitre 235)".

"20. Le conseil peut nommer un assistant-gérant, dont le devoir consiste à aider le gérant, sous sa surveillance et sous sa direction; et si le gérant est absent, incapable, ou dans l'impossibilité de remplir ses fonctions, ou si la charge de gérant devient vacante, l'assistant-gérant remplira les devoirs de cette charge, avec les mêmes droits, pouvoirs, privilèges et obligations et sous les mêmes pénalités que ceux et celles prescrits par la loi pour cette fonction.

Le conseil peut, par simple résolution, destituer l'assistant-gérant.

"21. Les articles 175, 179 et 181 de la Loi des cités et villes sont remplacés, pour la ville des Sept-Iles, par les suivants :

"175. Dix jours avant le vingtième jour de janvier, dans l'année ou une élection générale a lieu, l'officier-rapporteur par une commission sous sa signature et suivant la formule 5, doit nommer un secrétaire d'élection et peut, en tout temps, pendant l'élection nommer, de la même manière un autre secrétaire d'élection, si celui qu'il a ainsi nommé en premier lieu démissionne, refuse ou est incapable de remplir les devoirs qui lui sont assignés."

"179. Huit jours au moins avant le vingtième jour de janvier, dans l'année ou une élection générale a lieu, l'officier-rapporteur doit donner avis public suivant la formule 7, sous sa signature, annonçant :

1. Le lieu, le jour et l'heure fixés pour la présentation des candidats;

2. Le jour auquel les bureaux de votation seront ouverts pour la réception des votes des électeurs, si la votation est nécessaire;

3. La nomination du secrétaire d'élection ;

"181. La présentation des candidats à une élection générale a lieu le vingtième jour de janvier de midi à deux heures de l'après-midi. Si ce jour est férié, elle a lieu le premier jour juridique qui suit cette date, aux mêmes heures."

"22. La Loi des cités et villes est modifiée, pour la ville des Sept-Iles, en ajoutant après l'article 352, le

suivant :

"352a. Le gérant doit être averti des séances du conseil par un avis semblable à celui qui est envoyé à ses membres, et aucune séance ne peut être légalement tenue, à moins qu'un avis n'en ait été donné au gérant, dans tous les cas ou un membre du conseil doit être averti.

Le fait d'assister à une séance du conseil constitue une renonciation au droit d'avis, et remédie à tout défaut ou toute défectuosité de signification d'avis à une personne qui y assiste.

Si tous les membres du conseil et le gérant, s'il en a été nommé, sont présents à une assemblée spéciale, toute affaire, spécifiée ou non dans l'avis de convocation, peut être prise en considération du consentement de tous les membres du conseil et du gérant."

"23. L'article 416 de la Loi des cités et villes est modifié, pour la ville des Sept-Iles, en remplaçant le paragraphe 1e par le suivant :

"1. Pour réglementer la hauteur de tous bâtiments, cheminées, souches de cheminées et autres constructions; pour réglementer la location, le modèle, les dimensions et la construction de tout appareil, de toute espèce de protubérance, cordes-à-linge et poteaux, chevalet à linge, antenne de radio, qu'il soit construit ou devra l'être plus tard et pour ordonner leur enlèvement si leur condition ou leur location n'est pas à la satisfaction du conseil; pour empêcher la construction ou le maintien des bâtiments, murs, cheminées, souches de cheminées, ou autres ouvrages n'ayant pas la solidité voulue, et pour pourvoir à leur démolition; pour prescrire la profondeur à donner aux caves et aux sous-sols le mode à suivre et les matériaux à employer dans la construction des fondations et des murs de fondation, la manière de construire les drains et tuyaux d'égout, ainsi que les endroits à donner aux murs mitoyens, murs de séparation et murs extérieurs, ainsi que le mode à suivre et les matériaux à employer dans leur construction, les dimensions que doivent avoir les poutres de planchers, longrines,

pilliers, colonnes, toits, tuyaux de cheminée et appareils de chauffage et les matériaux dont ils doivent être composés; pour réglementer l'architecture, les dimensions et la symétrie des bâtiments dans certains rues; pour déterminer les genres de bâtiments qui peuvent être érigés en divers endroits de la ville, leur coût minimum et l'usage auquel ils peuvent servir; pour prescrire l'espace, qui doit être laissé libre entre les bâtisses et les limites de la propriété sur laquelle ces bâtiments sont érigés à la fois en ce qui regarde l'étendue de front et leurs lignes latérales, et aussi quant au minimum du front des lots sur lesquels diverses espèces de constructions peuvent respectivement être érigées; par le conseil et obtenir de celui-ci un soumettre le plan à un officier désigné par le conseil et obtenir de celui-ci un permis constatant l'approbation du plan et autorisant la construction; pour empêcher la construction de bâtiments et ouvrages non conformes à ces règlements, et pour faire suspendre en tout temps la construction de tout bâtiment non conforme auxdits règlements, si c'est nécessaire; pour prescrire la manière dont ce permis devra être demandé et fixer les taux qui devront être payés à la ville sur l'octroi de ce permis, et pour faire démolir tout bâtiment non conforme auxdits règlements.

Nul règlement qui sera adopté en vertu de l'alinéa remplacé présentement ne peut être modifié ou abrogé que par un autre règlement soumis aux formalités suivantes: préalablement à la deuxième lecture dudit règlement, il sera convoqué, au moins huit jours d'avance, par un avis public signé par le greffier, au lieu, au jour et à l'heure fixés par le conseil, une assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles situés dans chaque arrondissement ou zone auxquels s'applique la modification ou l'abrogation proposée.

Cette assemblée sera présidée par le maire ou le maire suppléant, ou, en leur absence, par l'un des conseillers.

Le greffier du conseil agira comme secrétaire, lira et soumettra le règlement à l'assemblée.

Dix électeurs propriétaires ou le cinquième des électeurs propriétaires intéressés, si leur nombre est moins que trente, pourront, mais seulement pendant l'heure qui suivra l'ouverture de

l'assemblée, demander la votation. Sur cette demande, le maire ou la personne qui préside, devra fixer les jours de la votation. La procédure pour la votation se fera de la manière prévue dans la loi qui régit la municipalité relativement au vote sur les règlements d'emprunt et tel règlement devra être approuvé par le vote pris au scrutin secret de la majorité en nombre et en valeur des électeurs propriétaires d'immeubles situés dans chaque arrondissement ou zone auquel s'applique la modification ou l'abrogation proposée, et qui ont voté.

Toutefois, pour que ce règlement de modification ou d'abrogation soit approuvé, il faut qu'au moins un tiers des électeurs propriétaires qui ont le droit de voter et qui résident dans la municipalité aient exercé ce droit, en autant que la votation aura été demandée."

"24. L'article 427 de la Loi des cités et villes est modifié, pour la ville des Sept-Iles:

a) en ajoutant après le paragraphe 11, le paragraphe suivant :

"11a Pour pourvoir à l'enlèvement des vidanges dans les limites de la ville et pour imposer, en vue d'en défrayer le coût, une taxe sur toute personne possédant à quelque titre que ce soit une maison ou un établissement dans ses limites, exigible même de celui qui refuserait ce service; pour prescrire la nature du matériel et les dimensions des réceptacles ou doivent être déposées ces vidanges, et pour interdire à cette fin l'usage de tout réceptacle non construit conformément aux dispositions du règlement. Le taux de la taxe établie à cette fin pourra varier selon les catégories des personnes ou le genre d'établissement;"

b) en remplaçant le paragraphe 26 par le suivant :

"26 Pour prescrire, nonobstant toute autre disposition à ce contraire, que la construction des conduites privées, entrées d'eau, égouts, ainsi que leurs raccordements avec les conduites publiques et leur entretien, devront se faire aux frais du propriétaire; prescrire la manière, les matériaux et l'époque de leur construction et des raccordements; prescrire:

a) que toute personne désirant faire les travaux, devra au préalable déposer au bureau du trésorier de la ville une somme approximativement suffisante pour pourvoir au coût de réfection de la rue et du trottoir sauf (Suite à la page 10)

Loi de faillite

VENTE PAR SOUMISSION dans l'affaire de : FORTIN & FRERE ENR. marchands et entrepreneurs, Sept-Iles, cité de Saguenay, P. Q., cédants autorisés.

Suivant les instructions des Inspecteurs, des soumissions seront reçues aux bureaux du syndicat soussigné, jusqu'à JEUDI le 26 mars 1953 à MIDI, pour l'achat, en bloc ou séparément, des items suivants :

Fonds de commerce comprenant quincaillerie, peinture, vernis, planche murale, bois de construction, etc.	\$17,469.14
Machinerie	4,478.90
Ameublement de bureau	855.91
Comptes recevables	3,090.74
IMMEUBLES :	
Une bâtisse magasin, construite sur le lot No 31 du cadastre officiel pour la ville de Sept-Iles, Canton Letellier, rang 1	7,000.00
Quatre (4) maisons construites sur les lots Nos 436, 512, 537, 560 d'après les plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour la ville de Sept-Iles, Canton Letellier, rang No 2	40,000.00
	\$71,894.69

CONDITIONS

Un chèque accepté représentant 10% de la soumission devra accompagner chaque soumission, lequel chèque sera retourné si la soumission n'est pas acceptée.

Les Inspecteurs ne s'engagent à accepter ni la plus haute ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Les actifs seront visibles pour inspection, les 23-24-25 mars 1953 en s'adressant à M. Daniel Ruest, Sept-Iles, cité de Saguenay.

CONDITIONS de paiement : COMPTANT.

Pour toutes autres informations, s'adresser au soussigné,

LUCIEN CHAREST, syndic, 85, rue St-Pierre, Québec.

Tél: 2-6343



Ce nouveau Brûleur à l'huile F-M du type convertible est l'appareil le plus silencieux sur le marché. Il est aussi remarquable pour son coût d'opération très modique. Il doit ces deux avantages importants à certaines caractéristiques exclusives qui en font un brûleur remarquablement équilibré. Le Brûleur à l'huile F-M est fabriqué par une compagnie dont l'expérience remonte à 120 ans. Nous nous ferons un plaisir de vous renseigner complètement.

ANS, COTE & FILS LTEE
81 de la Cathédrale Tél: 2244
Rimouski

CLIMATISÉE, la bière Dow est protégée contre tous les écarts de température pendant sa fabrication... elle retient ainsi tout le goût fin et toute la saveur des ingrédients de qualité supérieure qui la composent, pour vous donner le meilleur de la bière dans la meilleure des bières.

'CLIMATISÉE'

Propos sur L'ECOLE DES PARENTS

par Paul LAVALLEE
AUTREFOIS DU SECRETARIAT DE L'ENFANCE DE RIMOUSKI

"Ce sacrement est grand", a écrit saint Paul, au sujet du mariage. Et il avait bien raison, car, ce sacrement, qui fait les époux chrétiens, leur procure aussi en abondance les grâces dont ils ont besoin pour être de bons parents.

N'est-il pas vrai, en effet, que les bons époux font les bons parents et que les bons parents font les bons éducateurs? Cependant, avouons-le simplement, il ne suffit vraiment pas d'avoir reçu le sacrement de mariage pour mériter de se faire décerner un diplôme de parfait éducateur. Il faut évidemment faire sa part et tous les efforts qu'elle requiert.

Faire oeuvre de vie, façonner un être humain, en faire quelqu'un qui, toujours, saura penser avec l'Eglise et entretenir en son coeur les sentiments qui animent l'Eglise, c'est une tâche sublime, certes, mais aussi une tâche ardue. C'est un travail de longue haleine qui exige non seulement beaucoup de temps et de patience, mais aussi et surtout une longue préparation.

L'on entend souvent dire que l'éducation d'un enfant commence vingt ans avant sa naissance, avec l'éducation de ses propres parents. Ceux-ci ne seront donc jamais trop préparés pour s'acquitter avec succès de leurs responsabilités.

Or, il arrive que des parents, parmi les mieux préparés, en dépit d'une formation solide, sont souvent désemparés devant les actes et attitudes de leurs enfants. "Je n'arrive pas à le comprendre celui-là!" Ou encore: "Je me demande bien ce que je vais finir par faire avec celle-là!" Ou encore: "Devrais-je lui faire faire un cours commercial ou un cours classique ou un cours technique?" "Que feriez-vous à ma place?" Voilà autant de confidences fréquemment entendues en milieux intimes.

Pourquoi pose-t-on ces questions à d'autres parents? Parce qu'on sent le besoin de confier à d'autres ses problèmes et ses inquiétudes? Peut-être... S'agirait-il plutôt d'un besoin inavoué de connaître le sentiment d'un autre? Peut-être... Quoi qu'il en soit, une chose est certaine, c'est que beaucoup de parents s'exposent ainsi mutuellement leurs problèmes d'éducation, avec l'espérance d'y voir un peu plus clair.

Ne serait-ce pas pour répondre à ces problèmes des parents que des Ecoles des Parents se fondent un peu partout dans la province? Il semble bien, en tout cas, que ces Ecoles apportent effectivement une solution à beaucoup de problèmes bien pratiques. Les témoignages s'accumulent sans cesse pour le démontrer. De toute façon, ces réunions de parents autour de spécialistes comblent un désir bien naturel qui se constate aisément chez beaucoup de parents.

Que se passe-t-il, en effet, au foyer, lorsqu'un enfant pose un problème sérieux? Les parents se consultent tout bonnement. Quoi de plus naturel d'ailleurs? Il y en a toujours plus dans deux têtes que dans une, croit-on ordinairement... Et si la conclusion ne donne pas satisfaction aux parents, la consultation sortira alors du cercle familial et elle se fera auprès de parents ou d'amis plus âgés. "Eux, ils connaissent ça, dit-on, parce qu'ils en ont élevé plusieurs". Tout le monde est d'accord là-dessus. L'intelligence est ainsi faite qu'elle désire et cherche la lumière. Sans cesse, elle cherche les pourquoi et les comment. Il lui faut des explications.

Si les parents ou amis plus expérimentés ne peuvent apporter une réponse satisfaisante au problème, les jeunes parents se dirigeront alors spontanément vers des spécialistes de l'éducation. Toujours pour la même raison, naturellement. Toutes ces démarches d'ailleurs valent bien la peine d'être tentées, car l'éducation est chose trop importante pour être abandonnée au hasard ou à l'improvisation du moment.

Quelle est d'ailleurs l'attitude de l'homme sage et prudent devant une décision sérieuse? Il s'arrête pour réfléchir. Il tâche de savoir exactement ce qu'il veut et pourquoi il le veut. Il songe aux divers moyens d'arriver au but. Et ensuite seulement fixera-t-il son choix sur le moyen le meilleur dans son cas personnel.

Si le choix est vraiment difficile, il cherchera les conseils de personnes plus expérimentées ou plus savantes. Et en cela, il fera preuve d'humilité et de docilité, car alors, il reconnaîtra qu'il ne sait pas tout. (IIa Hae, Q. 49, art. 4.). Comment pourrait-on, d'ailleurs, avoir tout appris, tout lu,

tout vu, tout entendu et tout expérimenté? Entre nous... ordinairement, la science infuse n'est pas le lot commun!

Demander conseil? Oui, bien sûr, mais à qui? Ça aussi, c'est important. Le grand Docteur de l'Eglise répond: "Aux gens expérimentés et éclairés, aux hommes prudents" (IIa Hae, Q. 49, art. 3). Tout le monde est d'accord sur ces grands principes, mais trop peu de gens les mettent effectivement en pratique au moment opportun.

L'éducation des enfants ne serait-elle pas un de ces domaines où il faut apporter le maximum de savoir, de tact et de prudence? Conscientes de cette nécessité plus pressante que jamais, les Ecoles des Parents font constamment appel à des gens éclairés et expérimentés dans le but d'aider le plus de parents possible à améliorer sans cesse leurs méthodes d'éducation. Et fort heureusement, une foule de parents se font un devoir d'assister à toutes les réunions dans la mesure du possible, naturellement. Ils doivent en être félicités. Et nous ne pouvons que les encourager à continuer dans cette voie.

Puisse ces quelques lignes, qui ne veulent être qu'un simple rappel de pensées souvent entendues et aussi souvent oubliées, accroître l'influence discrète, parfois incomprise, mais toujours bienfaisante de l'Ecole des Parents.

Paul Lavallée,
travailleur social.

La structure de ce nouvel organisme, tenant compte de l'autorité des Evêques dans leurs diocèses respectifs, est basée sur une représentation diocésaine des oeuvres de charité. Ses activités embrassent les principaux secteurs du domaine de la charité: famille, enfance, immigrants, santé, loisirs, et ses membres sont groupés d'après le genre de services qu'ils donnent à la population. Cette méthode de division en secteurs facilite l'étude des problèmes communs à tous les diocèses et permet une action plus efficace. Reproduisant dans son organisation les mêmes secteurs que la Conférence Internationale, une collaboration plus intense est ainsi assurée entre les deux organismes.

ment pour les visiteurs venant de l'ancien continent, de voir notre économie de l'Amérique du Nord en mouvement rapide et continu; de voir le jeu de l'entreprise compétitive qui permet aux plus humbles d'entre nous de participer à cette activité et d'y devenir expert. Ceux qui arrivent des pays sous régie d'état, où l'entreprise individuelle est étouffée par le fonctionnarisme, envient notre système économique libre et les bienfaits matériels qu'il apporte avec lui.

● On exploite depuis plus de 600 ans en Mandchourie un gisement de charbon d'une épaisseur d'environ 400 pieds.

Vraiment

C'est heureux que moins de gens condamnent sommairement et brutalement les grosses affaires. Il n'y a pas de doute que la diffusion de l'instruction ait aidé à diminuer l'esprit démagogique. Mais il y a peut-être une autre raison. Le commun des humains a une bonne dose de bon sens et la vue de collectivités entières qui se développent, pourvoient de l'emploi et des salaires en proportion toujours croissante, a aussi contribué à révéler dans l'esprit populaire le rôle bienfaisant de l'industrie. C'est toujours une source d'étonnement.



La Compagnie
d'Assurance-vie
Crown-Life

Antoine Harrison
agent

PONCHEVILLE — Tél. 25-s-11 — MATANE

Dîner du club Richelieu de Mont-Joli

Le 23 février dernier, à son dîner hebdomadaire, le Club Richelieu-Mont-Joli avait le plaisir de recevoir à sa table d'honneur, comme invité, M. Georges Levasseur, de Mont-Joli, père du confrère Albert et ancien compagnon de travail du conférencier invité, M. Jos. Beaulieu, de Rimouski.

M. Beaulieu a entretenu les membres d'un sujet d'une grande actualité et d'une suprême importance pour le Canada: "la canalisation du St-Laurent". Avec un graphique des plus intéressants, il a fait suivre à ses auditeurs les eaux du fleuve à partir du lac Supérieur jusqu'au pied du canal Lachine. Nous avons pu ainsi voir les différents canaux qu'il faudrait approfondir pour que la navigation maritime se continue jusqu'aux grands lacs. La présence de trois nouveaux membres Richelieu: Dr Denis Boucher, médecin au Sanatorium, M. Raymond Desrosiers, contrôleur chez Beaudet & Cie Ltée, et M. Jude Ross, marchand de meubles. C'est M. Guy D'Anjou qui fit la conférence-éclair.

Service et courtoisie aux marchands ROBERT OTIS

FRUITS ET LEGUMES EN GROS
211, Ave. St-Jérôme,
Tél. 46 — Entrepôts, 31
MATANE Qué.

TREMBLAY FLEURISTE

FLEURS NATURELLES ET ARTIFICIELLES

Vous qui préparez des fiançailles, des noces, une fête, avez-vous songé au cachet qu'offrent les fleurs?

Nous avons un choix de fleurs coupées, bouquets de noces, corbeilles, gerbes et couronnes. Une personne expérimentée est à votre service.

Une attention spéciale est apportée aux livraisons sur la Côte Nord. Les commandes par la poste ou par télégrammes sont remplies avec soin.

Chez Tremblay Fleuriste

60 rue St-Pierre — MATANE.

FLEURS

DE TOUTES SORTES
POUR TOUTES LES OCCASIONS
Naissances — Mariages — Anniversaires

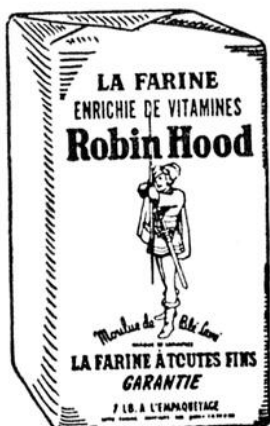
A LOUER

Gerbes, Robes, Diadèmes, Voiles, Gants,
Livres d'Heures.

AU BOSQUET FLEURI

Salon de décorations de :

Mme. A. Ross Langlais, prop.
Rue de la Fabrique — MATANE



Pour une famille en Santé
Achetez une farine en Santé

La farine
Robin Hood
ENRICHIE DE VITAMINES

NOUS DESIRONS OFFRIR

à un homme de 25 à 40 ans, de bonne apparence, la chance de réussir dans la vente par un travail sérieux, après un solide entraînement. L'expérience antérieure est chose moins importante que la bonne volonté, l'enthousiasme et le fait de savoir se présenter. L'offre comprend entre autre un salaire régulier avec commission, bénéfices d'assurance-vie, d'assurance-hospitalisation, bonis et pension de retraite.

Voilà une occasion magnifique pour un homme capable de se présenter auprès du public de MATANE et des environs, à titre de représentant d'une compagnie très bien connue. En écrivant, mentionnez l'âge, les études, l'état civil et l'expérience. Adressez votre réponse à: CASE POSTALE 219, MONT-JOLI, Cté de Matane, P. Q.

PENSEZ-Y CE PRINTEMPS POUR L'AUTOMNE PROCHAIN SYSTEME DE CHAUFFAGE 'SUR MESURE'

ET CLIMATISE AVEC

LENNOX

CONFORT GRACE A L'AIR CHAUD

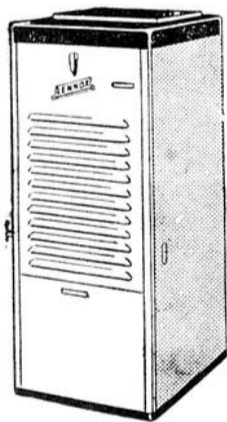
FILTRE ● HUMIDE ● FRAIS ●



92 MODELES DIFFERENTS DE FOURNAISES

Toutes les formes et toutes les grosseurs de fournaies à l'huile ou à charbon et bois. Vous trouverez la fournaie qui vous convient, soit pour améliorer votre chauffage actuel, soit pour installation dans une maison neuve.

VOICI CE QUE LE VERITABLE SYSTEME LENNOX APPORTE A VOTRE FOYER



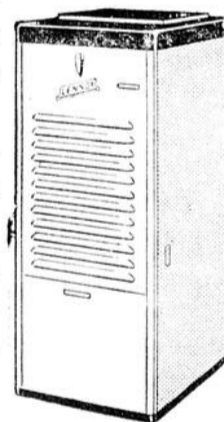
DE L'AIR JUSTE A LA TEMPERATURE QUI VOUS CONVIENT AINSI QU'A VOTRE FAMILLE. Un thermostat super-sensible fait partir le brûleur LENNOX au moment même ou il vous faut de la chaleur.

DE L'AIR QUI CIRCULE CONSTAMMENT, DOUCEMENT, SANS QUE VOUS VOUS EN APPERCEVIEZ. Un contrôle électrique agit sur le souffleur LENNOX pour vous fournir une circulation d'air égale ou rafraichissante.

DE L'AIR HUMIDIFIE.—L'humidificateur automatique LENNOX ajoute l'humidité nécessaire à l'air en circulation, vous évitant ainsi les irritations de gorge et de nez.

DE L'AIR FILTRE—La LENNOX est équipé de filtres à air qui empêchent les poussières et saletés de circuler dans l'air.

DE L'AIR REGULIER 24 HEURES PAR JOUR—Avec le souffleur, le thermostat, les filtres, l'humidificateur, vous êtes assurés d'un chauffage régulier, sans variations de chaleur, d'humidité, etc.



RETENEZ BIEN CECI

La chaleur seulement, même si c'est de la chaleur automatique, n'est pas suffisante pour vous donner un confort complet chez-vous.

LENNOX *Aire-Fils Heating*

AGISSEZ PROMPTEMENT

Postez ce coupon immédiatement—Il est entendu que ceci ne vous engage en rien. Vous verrez pourquoi des millions d'Américains et de Canadiens ont choisi LENNOX.

SEULS DISTRIBUTEURS POUR LA REGION

ANS. COTE & FILS LTEE

81 de la Cathédrale
RIMOUSKI

Tél: 2244

Anselme Côté et Fils Limitée
Rimouski, P. Q.

J'aimerais avoir plus de renseignements au sujet du chauffage climatisé LENNOX. Je comprends que ceci m'engage en rien.

NOM

ADRESSE

E. S.-5-F

LIGUE DE HOCKEY JUNIOR A MATANE

CLASSEMENT DES EQUIPES

	J	G	P	N	PP	PC	P
Pontiac	15	11	3	1	83	51	23
Marchands	15	6	6	3	55	59	15
Castors	15	5	7	3	54	67	13
Canadiens	15	3	9	3	61	76	9

COMPTEURS

	PJ	B	A	T. P.
Y. Tremblay, Pon.	15	22	14	36
J.-Y. Thibault, Pon.	15	21	11	32
G. Marmen, Pon.	14	10	20	30
B. Desrosiers, Can.	14	17	9	26
J.-M. Durette, Cas.	15	8	17	25
J. Leblanc, Can.	15	11	13	24
C. Fournier, Cas.	15	16	5	21
M. Tremblay, Pon.	15	7	13	20
J.-Y. Lévesque, Mar.	15	13	6	19
B. Girard, Pon.	15	7	12	19
J. Savard, Mar.	15	11	7	18
B. Martin, Can.	14	5	12	17
C.-A. Leblanc, Mar.	15	4	12	16
G. Simard, Cas.	13	10	4	14
G. Talbot, Mar.	15	7	7	14
L.-M. Pinault, Can.	15	7	6	13
R. Thibault, Cas.	15	4	9	13
R. Boutin, Cas.	13	4	9	13
G. Bernier, Can.	9	9	3	12
J. Lévesque, Mar.	15	3	9	12
B. Gagnon, Cas.	15	7	4	11
Y. Desrosiers, Can.	15	3	8	11
M. Coulombe, Cas.	15	3	7	10
L. Dionne, Pon.	15	3	7	10
G. Dionne, Mar.	15	4	5	9
B. Côté, Mar.	15	4	5	9
B. Otis, Mar.	15	4	4	8
J.-M. Dionne, Can.	7	3	5	8
G. Métivier, Mar.	14	3	5	8
J. Dionne, Mar.	15	3	5	8
D. Bérubé, Can.	12	1	7	8
R. Côté, Can.	15	4	2	6
J. Gauthier, Mar.	14	2	4	6
J.-Y. Talbot, Mar.	15	3	2	5
J. Tremblay, Cas.	11	3	2	5
R. Carrier, Cas.	10	2	3	5
G. Talbot, Pon.	6	1	4	5
R. Gauthier, Can.	15	0	4	4
L. Métivier, Pon.	9	2	1	3
J.-C. McMullen, P.	13	0	3	3
J.-D. Lévesque, Can.	15	1	1	2
G. Harrison, Can.	12	0	2	2
R. Métivier, Can.	13	0	1	1
R. Gagnon, Can.	8	0	1	1
J.-G. Audet, Cas.	7	0	1	1
N. Potvin, Cas.	9	0	1	1
R. Fournier, Can.	5	0	1	1
B. Desjardins, Cas.	14	0	1	1
R. Chouinard, Pon.	13	0	0	0
F. Durette, Pon.	15	0	0	0
H. St-Laurent, Pon.	5	0	0	0
B. Desrosiers, Cas.	2	0	0	0
M. Rouleau, Can.	1	0	0	0
V. Gauthier, Pon.	1	0	0	0

GARDIENS DE BUTS

	J	PC	BI	Moy P.
V. Bernier, Pon.	1	3	0	3.00
P. Desjardins, Pon.	12	39	1	3.25
O. Coulombe, Pon.	2	9	0	4.50
Totaux : Pontiac	15	51	1	3.40
P. Gauthier, Mar.	3	8	1	2.67
O. Coulombe, Mar.	5	18	0	3.60
V. Bernier, Mar.	5	23	0	4.60
J. St-Louis, Mar.	2	10	0	5.00
Totaux : Mar.	15	59	1	3.93
L. Desrosiers, Cas.	15	67	0	4.46
G. Harrison, Can.	10	46	0	4.60
T. Fillion, Can.	2	8	0	4.00
J.-B. Leblanc, Can.	3	22	0	7.33
Totaux : Can.	15	76	0	5.07

N. B.—Dans la partie disputée le 2 mars entre Marchands et Castors, le gardien de buts des Castors, Lionel Desrosiers, fut remplacé à la 2e période par J. St-Louis. Le seul but compté contre St-Louis a été ajouté au total de Lionel Desrosiers. Desrosiers fut remplacé à cause d'une blessure à la main gauche.

PUNITIONS EN MINUTES

Castors, 159; Canadiens, 138; Marchands, 120; Pontiac, 108.

Mercredi 25 février

PONTIAC 3, MARCHANDS 2
Arbitres: Sabin Pelletier et Raoul Lévesque.

Période	Marchands	Pontiac
Première période	10.06 (G. Dionne)	13.25 (Y. Tremblay, J.-Y. Thibault)
Deuxième période	0.44 (J.-Y. Thibault)	2.14 (J. Savard, J. Lévesque)
Troisième période	10.14 (J. Savard, J. Lévesque)	5.49 (J. Leblanc, R. Gauthier)

Canadiens 5, Castors 5

Arbitres: Raoul Lévesque et Armand Boucher.

Période	Canadiens	Castors
Première période	2.45 (Y. Desrosiers)	7.37 (G. Simard)
Deuxième période	7.54 (C. Fournier)	

(G. Simard)

Castors : C. Fournier	9.17
(J.-M. Durette, R. Carrier)	
Canadiens : G. Bernier	11.10
(B. Martin, D. Bérubé)	
Punition : G. Simard	
Deuxième période	
Castors : G. Simard	6.02
Canadiens : G. Bernier	8.44
(D. Bérubé)	
Canadiens : G. Bernier	12.54
(B. Martin)	
Castors : G. Simard	14.10
(C. Fournier)	
Punitions : J.-M. Durette, G. Simard, R. Côté, Y. Desrosiers, M. Coulombe (majeure).	

Troisième période

Canadiens : Y. Desrosiers, 2.20 (R. Côté)
Punition : R. Côté.

Vendredi 27 février

CANADIENS 5, MARCHANDS 6
Arbitres: Sabin Pelletier et Armand Boucher.

Période	Canadiens	Marchands
Première période	0.32 (L.-M. Pinault, B. Bérubé)	4.55 (J.-Y. Talbot)
Deuxième période	7.40 (G. Dionne, B. Otis)	6.35 (J.-Y. Lévesque)
Troisième période	8.05 (G. Talbot, G. Métivier)	10.35 (J. Savard)

Deuxième période

Canadiens : L.-M. Pinault, 6.16 (Y. Desrosiers)

Troisième période

Marchands : C.-A. Leblanc, 0.35 (Y. Desrosiers, B. Martin)

Canadiens : B. Martin, 9.20 (G. Bernier)
Punitions : B. Martin, G. Talbot, J.-D. Lévesque, G. Dionne (majeure), J.-D. Lévesque (majeure).

CASTORS 7, PONTIAC 3

Arbitres: W. Houde et A. Boucher.

Période	Castors	Pontiac
Première période	4.05 (R. Carrier)	13.45 (B. Gagnon, M. Coulombe)
Deuxième période	3.50 (B. Gagnon)	9.55 (R. Thibault)
Troisième période	1.20 (C. Fournier)	4.35 (J.-Y. Tremblay, G. Marmen)

Troisième période

Castors : C. Fournier, 6.05 (J.-M. Durette)

Pontiac : J.-Y. Thibault, 6.26 (J.-C. McMullen, L. Dionne)

Castors : J.-M. Durette, 9.20 (M. Coulombe)

Castors : J.-M. Durette, 11.02 (M. Coulombe)

Punitions : B. Desjardins, B. Gagnon (majeure), Y. Tremblay (majeure).

Dimanche, 1er mars

CANADIENS 5, MARCHANDS 7
Arbitres: Ray Boulay et Armand Boucher.

Période	Marchands	Canadiens
Première période	7.38 (B. Côté)	8.46 (R. Gauthier)
Deuxième période	9.54 (B. Otis, J. Dionne)	13.56 (C.-A. Leblanc)
Troisième période	14.28 (B. Côté)	4.15 (J. Savard, J.-D. Lévesque, Y. Desrosiers, J. Savard)

Deuxième période

Marchands : G. Talbot, 4.15 (C.-A. Leblanc)

Canadiens : D. Bérubé, 4.52 (J. Leblanc, R. Gauthier)

Marchands : J. Savard, 12.18 (J. Leblanc, B. Otis)

Troisième période

Marchands : G. Talbot, 5.49 (J. Lévesque, B. Otis)

Canadiens : B. Desrosiers, 8.42 (J. Leblanc)

Canadiens : J. Leblanc, 10.44 (J. Leblanc)

Canadiens : B. Desrosiers, 14.12 (J. Leblanc)
Punition : C.-A. Leblanc

CASTORS 7, PONTIAC 4

Arbitres: Sabin Pelletier et Ray Boulay.

Période	Castors	Pontiac
Première période	3.35 (M. Coulombe)	2.26 (Y. Tremblay, B. Girard)
Deuxième période	3.30 (B. Gagnon)	5.04 (J.-M. Durette, R. Boutin)
Troisième période	8.35 (J.-M. Durette, M. Coulombe)	9.37 (Y. Tremblay, B. Girard)

Punition : M. Coulombe.

Période	Castors	Pontiac
Première période	2.47 (G. Marmen, J.-Y. Thibault)	3.15 (J.-M. Durette, R. Boutin)
Deuxième période	5.08 (B. Gagnon)	12.48 (J.-M. Durette, M. Coulombe)
Troisième période	14.00 (R. Carrier)	14.00 (J.-M. Durette, R. Thibault)

Punitions : B. Desjardins (mineure et mauvaise conduite), Y. Tremblay.

Lundi, 2 mars

PONTIAC 9, CANADIENS 7
Arbitres: Sabin Pelletier et Armand Boucher.

Période	Canadiens	Pontiac
Première période	2.20 (D. Bérubé)	4.40 (G. Talbot, G. Marmen)
Deuxième période	2.55 (B. Martin)	5.41 (J.-Y. Thibault)
Troisième période	12.14 (L.-M. Pinault)	11.09 (J.-Y. Thibault)

Punition : B. Martin.

Période	Canadiens	Pontiac
Première période	7.26 (B. Martin)	13.28 (Y. Tremblay)
Deuxième période	9.00 (B. Martin)	14.13 (G. Talbot)
Troisième période	9.20 (G. Bernier)	14.45 (J. Leblanc)

Punitions : B. Martin, G. Talbot, J.-D. Lévesque, G. Dionne (majeure), J.-D. Lévesque (majeure).

Lundi, 2 mars

MARCHANDS 5, CASTORS 2
Arbitres: Ray Lapointe et J.-Paul Vandal.

Période	Marchands	Castors
Première période	1.30 (J. Savard)	2.38 (J. Savard)
Deuxième période	9.46 (G. Talbot)	14.05 (J.-Y. Lévesque)
Troisième période	14.45 (D. Bérubé)	12.00 (R. Boutin)

Punitions : C.-A. Leblanc, B. Otis, G. Dionne (majeure), R. Thibault (majeure).

Punitions : J. Savard, N. Desjardins.

Punitions : J. Savard, N. Desjardins.

Punitions : J. Savard, N. Desjardins.

Punitions : J. Savard, N. Desjardins.

Punitions : J. Savard, N. Desjardins.

Punitions : J. Savard, N. Desjardins.

Punitions : J. Savard, N. Desjardins.

Punitions : J. Savard, N. Desjardins.

Punitions : J. Savard, N. Desjardins.

Punitions : J. Savard, N. Desjardins.

Punitions : J. Savard, N. Desjardins.

Punitions : J. Savard, N. Desjardins.

Punitions : J. Savard, N. Desjardins.

Punitions : J. Savard, N. Desjardins.

Punitions : J. Savard, N. Desjardins.

Punitions : J. Savard, N. Desjardins.

Punitions : J. Savard, N. Desjardins.

Punitions : J. Savard, N. Desjardins.

AUDACIEUSE NAVETTE DE LA ST-PAUL DU NORD ENTRE LES DEUX RIVES

La goélette "St-Paul du Nord" en est à son quatrième voyage de la rive nord à la rive sud du fleuve St-Laurent. On sait que le cabotier a accompli un exploit en commençant le 24 février sa saison de navigation et elle a depuis répété trois fois un tel voyage. Sous les commandes du capt. Clément Tremblay, la goélette revenait en effet devant Rimouski-Est le 26 février, vers 8 heures p.m. Elle tenta vainement de s'approcher du quai mais ses efforts furent annihilés par les glaces qui environnent le port. Le petit navire passa donc la nuit au large et à 8 heures, vendredi matin, il accostait à Pointe-au-Père pour y débarquer 50 chevaux. L'une des bêtes avait succombé aux fatigues du voyage; la carcasse fut ramenée à Forestville le jour même par la goélette pour être livrée aux chasseurs de renards de la Côte Nord.

La goélette "St-Paul du Nord" a mouillé à nouveau lundi soir au quai de Pointe-

au-Père où elle était entrée à 4 heures p.m. Son chargement se composait encore d'une cinquantaine de chevaux, d'automobiles et camions et de matériel de chantier. Le cabotier a repris la mer à bonne heure mardi matin pour retourner vers la Côte Nord.

La goélette est revenue mercredi matin pour un quatrième voyage. Le vent de sud ayant libéré de ses glaces le port de Rimouski-Est, le petit navire a pu y aborder pour la première fois de la saison. Il y a déchargé sa cargaison habituelle de chevaux, véhicules et roulant de chantier.

Le vaillant cabotier n'a pu reprendre la mer aujourd'hui, empêché qu'il le fut par de fortes vagues soulevées par un vent violent. Il attend au quai de Rimouski des conditions plus favorables pour mettre le cap vers Forestville où il apportera une cargaison de marchandises générales, notamment de la viande.

Un incendie cause des pertes considérables à Mont-Joli

Un incendie causé par l'explosion d'une fournaise à l'huile a causé des dommages considérables à une propriété de M. J.-L. Poirier, marchand de Mont-Joli, vendredi soir dernier. Vers 6h30 p.m., les pompiers étaient appelés à cette bâtisse de deux étages et comme elle est située juste en face du poste, en l'espace de quelques minutes, ils étaient sur les lieux. Mais le feu qui s'était propagé encore plus rapidement avait eu le temps de faire des dégâts considérables, surtout au magasin de coupons et tissus de Mlle Jeanne Bernier, au rez-de-chaussée. Tout le stock de Mlle Bernier a été endommagé au point d'être une perte complète couverte en partie seulement par les assurances.

Quant à Mme Vve Horace Fournier qui avait son logement au deuxième plancher, elle n'eut pas trop à souffrir du feu, mais la poussière et la fumée ont tellement pénétré dans ses appartements qu'il lui faudra sans doute évacuer les lieux quelques jours afin d'y faire effectuer un ménage en règle. M. Poirier, propriétaire de la bâtisse, située sur l'avenue de l'Hôtel de Ville, nous dit que les dommages à la propriété sont évalués à \$2.000 au minimum.

UN BON ARTICLE D'EXPORTATION Une industrie de grande importance

En cette province, l'instruction de nos enfants est, sans contredit, la principale industrie de nos petites villes et même de nos centres ruraux. La construction de nos écoles, petites et grandes, a demandé une mise de fonds considérable et leur fonctionnement absorbe, chaque année, une tranche importante de notre budget familial. Est-ce que nous nous arrêtons à penser, quelques fois, que le produit de cette industrie (nos jeunes gens instruits) est l'article d'exportation le plus important que nous ayons? Surveillons-en la qualité, le fini, cela paie déjà et continuera de payer des dividendes d'une grande valeur.

Qui n'aime pas à entendre dire d'un jeune homme travaillant ailleurs et qui vient de chez soi "c'est un garçon sérieux, cultivé et il possède une belle éducation. Il a sans doute été bien élevé, mais sa formation scolaire l'a bien préparé pour la vie". Une telle remarque est la preuve que "l'industrie éducative" a bien fonctionné. Et cette industrie, ne l'oublions pas, a pour base la famille! Que cette dernière lui fournisse une matière première de bonne qualité et ses chances de façonner un produit de bonne qualité en seront quintuplées.

L'industrie lourde, la haute finance et la partie la plus importante de notre commerce sont concentrées dans nos grandes villes. C'est probablement un mal, mais un mal que, pour le moment au moins, nous devons subir. Pour préparer, ces trois grandes artères de notre vie économique ont besoin de main d'oeuvre spécialisées et de jeunes gens instruits pouvant faire de bons administrateurs. Ces derniers, chose remarquable, se trouvent très souvent parmi les jeunes gens venant de nos centres ruraux. S'il est vrai que l'homme bien préparé rencontre partout (même dans son coin) l'occasion de se rendre utile à la société et de faire sa trouée, il n'est pas moins vrai que l'industrie manquant dans la plupart de nos paroisses, beaucoup de nos jeunes, afin de trouver un emploi qui

BRILLANT RETOUR DU MATANE AVEC TROIS VICTOIRES CONSECUTIVES

Matane 4 Rimouski 3

A Rimouski, le 1er mars

Voilà le résultat d'une rencontre que la grande majorité des sportifs qui y assistaient ont qualifié de la plus intéressante de la saison à date, à tout point de vue. Ils ont raison car nous avons assisté en effet à une partie qui semblait beaucoup plus une partie des séries éliminatoires qu'une de la cédule régulière. Inspirés sans doute par la confiance et le support affichés par la nouvelle direction et les spectateurs en général, les porte-couleurs matanais se sont multipliés à l'attaque, ont poussé sans fléchir jusqu'au milieu d'une période supplémentaire pour remporter une victoire aux dépens des puissants joueurs des Feuilles d'Erable. Ce fut une tâche ardue dénuée de rudesse tout le long de la rencontre, et les officiels René Simard et Armand Leclerc n'eurent que neuf punitions mineures à distribuer, 6 aux Matanais et 3 aux Rimouskois.

La première période se terminait par un verdict nul, aucun pointage. Benoît était puni pour jambette et Théberge pour avoir retenu du côté des Matanais, Gagnon pour coup de bâton et Fillion pour double échec du côté des Rimouskois.

A la deuxième, Matane ouvrait le pointage par deux buts rapides, McDougall sur un jeu de Laliberté à 11.53 et Limoges (Breault-Leyte) à 12.16. Cependant, Rimouski répliquait quelques minutes plus tard alors que Frank Côté, populaire joueur de défense de Rimouski, comptait sur un jeu individuel, le plus beau point de toute la partie, à 14.15. A 17.18, dans un regain de vie bien compréhensible en cette circonstance, Jean-Marie Fillion faisait ricocher un dur lancer de Paul Gagnon placé derrière la cage de Lessard, dans les filets des Matanais, et Jodoïn se méritait également un assist sur ce jeu. La deuxième période se terminait donc toujours avec un verdict égal, pointage de deux à deux.

Les punitions au cours de ce 2e engagement: McDougall pour avoir fait trébucher et Théberge pour avoir accroché chez le Red Rock, et Frank Côté pour interférence chez les Feuilles d'Erable.

Au troisième vingt minutes, ce fut une réplique des deux premiers, jeu très serré de part et d'autre, belles montées des plus enlevantes qui électrisaient la foule très dense qui avait envahi le Colisée, et deux points comptés: Laliberté (Gilbert-McDougall) à 15.01 pour Matane, et Scullion (Bernaquez-Marcel Fillion) à 17.38 pour Rimouski. Une seule punition décernée à Théberge pour double échec.

Après les quelques minutes de repos réglementaires, les deux équipes se faisaient face à nouveau dans un dix minutes de jeu supplémentaire, qui sera peut-être la cause de quelques crises cardiaques chez les spectateurs trop émotifs... A 5 minutes et 9 secondes de ce 10 minutes qui en parait trente, Gilbert assisté de Laliberté et McDougall réussit à déjouer la surveillance de la défense rimouskoise et déjouer le brillant Monette accordant ainsi la victoire à ses coéquipiers. Les Feuilles d'Erable ne s'étaient pourtant pas avoués vaincus, car profitant d'une punition décernée à 9.21 à un joueur de Matane parce que ces derniers, dans un moment d'énerverment bien compréhensible, avaient envoyé un homme de trop sur la glace, retirèrent leur gardien de but en le remplaçant par un avant pour fixer le jeu et capitaliser sur un avantage de deux hommes et l'absence du joueur de défense Eddy Théberge, des Matanais, blessé quelques minutes auparavant d'une coupure au front qui nécessita deux points de suture. Un silence dramatique pesait sur les spectateurs lors de la mise au jeu, une tension grandissante s'emparait des joueurs eux-mêmes et ce fut finalement un soupir de soulagement qui s'exhala des poitrines oppressées des supporters matanais lorsque Copper Leyte réussit à lancer à l'autre extrémité de la patinoire et que la sirène vint annoncer la fin du match de la saison dans les annales de la Ligue de Hockey du Bas St-Laurent.

Matane 7 Rimouski 4

A Matane, le 3 mars

Une autre partie mouvementée eut lieu sous la surveillance des officiels Ernie Scullion et Wilfrid Bouchard, deux experts de la région du Lac St-Jean. Paul Gagnon remplaçait à cette occasion Jacques Monette dans la cage des Feuilles d'Erable, ce dernier retenu chez-lui par une vilaine grippe. En dépit des pronostics des quelque deux mille spectateurs qui assistaient à cette rencontre, la tâche fut loin d'être facile pour les Matanais même si le pointage nous le laissait croire. Une première période toute entière sans point compté d'un côté comme de l'autre nous laissait entrevoir une réplique de la partie précédente. Deux punitions seulement décernées aux Rimouskois dans ce premier engagement: Marcel Fillion pour avoir fait trébucher et Mario Sénécal pour crochet.

Au deuxième engagement, les attaques répétées des joueurs du Red Rock portaient fruit. A 2.26 McDougall seul enregistrait le premier point de la partie pour les Matanais, il répétait son exploit à 7.33 sur un jeu de Gilbert et ce dernier lui réussit seul le 3e point du Matane à 8.43. On commençait à songer à un blanchissage pour Paul Lessard lorsqu'à 14.30 Sénécal secondé de Denis Fillion et Scullion vint enlever toute illusion à ce sujet. A 15.13 le Red Rock augmentait son pointage grâce à un but de Lalonde (Guay-Laliberté). La deuxième période se terminait donc 4 à 1 en faveur de Matane, qui obtint également la seule punition décernée au nouveau venu Edgar Gendron qui en était à sa première partie pour les Matanais. Il fut puni pour bâton haut à 11.25.

Troisième et dernière reprise: Rimouski débute en lion. Deux points sont comptés: Sénécal seul à 4 secondes de jeu suivi de Jean-Marie Fillion (Jodoïn) à 5.10. Piqués au vif, les Matanais donnent une poussée formidable qui produira trois points consécutifs: 6.22 Lalonde (Laliberté-Guay), 6.35 Laliberté (Guay). Ces deux derniers points sont comptés pendant l'absence de J.-M. Fillion envoyé en punition pour coup de genou à 6.29. A 7.01 de jeu Laliberté est puni pour Matane. En dépit d'un homme à court les Matanais surprendront Gagnon dans les filets rimouskois avec un but de Limoges assisté de Breault à 7.14. Le dernier point de la rencontre va encore à J.-M. Fillion (son 3e de la rencontre) compté sur un jeu préparé par Jodoïn et Ph. Brillant à 16.29.

Le total des arrêts par les gardiens de buts: 29 pour Paul Gagnon, des Feuilles d'Erable, et 18 par Paul Lessard, du Red Rock.

Matane 6 Riv.-du-Loup 3

Comme troisième victoire consécutive, le Red Rock de Matane a défait, jeudi soir, le Rivière-du-Loup par 6 à 3. Cette victoire, comme les deux précédentes, démontre que notre équipe est de force à entrer en semi-finale et même en finale. Continons notre appui et nous avons de fortes chances de voir le Matane en tête du classement final.

● En 1950, on comptait environ 70.300.000 appareils téléphoniques dans le monde entier, dont 43.424.000 dans l'Amérique du Nord seulement.

MAISON INCENDIEE, MARDI, A STE-RITA

Un incendie qui s'est déclaré à deux heures, mardi après-midi, a rasé au sol la demeure de M. André Beaulieu, industriel et cultivateur, de Chemin Taché, dans la municipalité de Ste-Rita. Le feu aurait originé au 2e étage. Comme il n'y avait aucune possibilité d'utiliser l'aide des brigades à incendie des centres voisins,

Mont-Joli 5 Matane 4

A Matane, le 28 février

Naturellement, avec cette décision, on a été obligé de changer la cédule un tant soit peu, et c'est ainsi que samedi dernier, le 8 février, une importante partie prenait place au Palais des Sports de Matane, mettant aux prises les Aigles de Mont-Joli et le Matane Red Rock. Le verdict final de cette rencontre sous la surveillance de deux arbitres délégués de la QAHA, section québécoise, MM. Jean-Paul Turcotte et Fred Kowalchuck, a été Mont-Joli 5, Matane 4. Une partie très intéressante qui a permis aux spectateurs de constater un regain d'activité de la part des joueurs matanais qui revenaient au jeu après une semaine d'absence.

Quoique les Matanais eurent pris les devants au tout début de la première période grâce à un point de Copper Leyte assisté de Breault compté à 1.56, les Aigles travaillèrent ferme et comptèrent deux points, le premier à 2.56, un but de Lamirande sur des passes de Rossignol, un maître en la matière, et l'autre à 14.35, par le prolifique compteur Gérard Lachance acceptant des passes de Lamirande et Rossignol pour déjouer Paul Lessard. Quatre punitions furent décernées dans cette première partie de la joute: deux minutes à Breault, du Matane, pour bâton haut, un cinq minutes à Benoît, du Matane et J.-R. Bellavance, du Mont-Joli, pour s'être battus, et finalement un autre deux minutes à Roger Ste-Marie, de Matane, pour avoir retenu. Les arrêts par les gardiens de buts: Arneil 7, Lessard 10.

A la deuxième reprise, les deux équipes comptaient chacune un point: Mont-Joli à 6.46, par J.-R. Bellavance assisté de Gagné et N. Bellavance, et Matane à 7.34, par Leyte à nouveau sur un jeu de Breault et Limoges. Une seule punition fut décernée à J.-R. Bellavance, de Mont-Joli, pour coup de bâton. Arrêts effectués: Arneil 11, Lessard 5.

Finalement à la troisième et dernière période, deux autres buts furent comptés de chaque côté. Smith, de Mont-Joli, seul, à 1.57, N. Bellavance (Lachance et Gagné) à 5.52. Pour les Matanais, Leyte accomplissait le truc du chapeau à 17.57 assisté de Laliberté et Théberge puis enfin Gilbert (Laliberté-Leyte) à 18.35. Le jeu était devenu plus rude au cours de cette dernière période. Voici les punitions: 4.10, Théberge, pour crochet; 6.58, Gaudet pour avoir fermé la main sur la rondelle; 10.13, J.-R. Bellavance et Breault pour rudesse; 16.08, Lalonde et J.-R. Bellavance pour bâtons hauts; 16.44 Arneil, cerbère de Mont-Joli, pour avoir retenu, et à 19.52, J.-R. Bellavance pour avoir fait trébucher. Arrêts par les gardiens de buts: Arneil 9 pour un total de 27 et Lessard 5 pour un total de 20.

Une petite escarmouche eut lieu entre joueurs et spectateurs vers la fin de la partie. Nous en profitons pour rappeler aux amateurs de hockey que c'est là une bien mauvaise tactique que de s'en prendre aux joueurs même si parfois les circonstances l'expliquent. L'esprit sportif, le vrai, le seul ne doit pas se laisser subjuger par des sautes d'humeur, des colères momentanées au détriment des bonnes relations entre les sportifs de toute une région. Certes les joueurs eux-mêmes reçoivent les instructions sévères à ce sujet, et parfois dans l'ardeur du jeu, on s'oublie, et ces petites causes désagréables beaucoup plus que nuisibles se glissent dans nos enceintes sportives. Connaissant toutefois le bon vouloir et la sincérité de nos amateurs de hockey nous sommes persuadés qu'une seule mention est plus que suffisante.

Les séries semi-finales commenceront dimanche

Ces séries semi-finales seront connues comme série "A" et série "B". La série "A" mettra aux prises les clubs se classant premier et troisième, et la série "B" les clubs finissant deuxième et quatrième.

Voici les dates auxquelles les parties de ces deux séries seront jouées: **SERIE "A" — 5 de 9**
Parties chez le club finissant en

première position: 8, 12, 18, 22, 26 mars; parties chez le club terminant en troisième position: 10, 15, 20, 24 mars.

SERIE "B" — 5 de 9

Parties chez le club terminant en deuxième position: 8, 13, 17, 22, 27 mars; parties chez le club terminant en quatrième position: 11, 15, 19, 25 mars.

SAVIEZ-VOUS QUE ?

Par Claude PEARSON

— Bill Leblanc, le joueur le mieux payé de la ligue, natif de Moncton, N. B., est un ancien mineur.

— Bob Arneil, le fantaisiste cerbère du Mont-Joli, appartient à l'organisation des Red Wings de Détroit, de la L.N.H.

— Gordie Poirier, choisi meilleur coach du Lac St-Jean l'an dernier avec une équipe de quatrième position et qui vient d'être congédié par les Loups, est natif de Maple Creek, en Saskatchewan.

— Roger Gagné a déjà joué contre Denis Fillion, dans l'Américaine.

— Au milieu de la saison, le Royal de Montréal, à court d'un bon cerbère, réclamait le petit Denis Brodeur, du Rivière-du-Loup.

— Un petit interrogatoire mené auprès de trois joueurs d'expérience des Loups nous a donné trois versions différentes. A la question: quel est, à votre avis, le meilleur "goaler" de la ligue? Ossie Carnegie nous répondit: Paul Lessard; Connie Poitras, un ancien senior également, Jacques Monette; tandis que Delisle s'est contenté de nous avouer qu'à son avis les quatre cerbères du circuit étaient de force à peu près égale. Il avoue cependant que Jean Duplessis était le gardien qu'il avait le plus de difficulté à déjouer, et qui possédait la meilleure technique.

— Roland Hébert n'a qu'un seul joueur sur son club qui n'appartienne au Chicoutimi. Il s'agit de Bownass, tous les autres sont sa propriété. C'est un précédent dans le hockey.

— Stan Smrke, du Chicoutimi, pourrait passer au Canadien s'il avait accès aux Etats-Unis.

— Le Matane a une entente avec le club de Laval, le Rouge et Or.

— Toutes les balles de base-ball employées dans les ligues majeures sont cousues à la main. Une personne expérimentée en coud quarante par jour.

— McIntyre, du Rimouski, évoluait, la saison dernière, avec le club de base-ball Lévis.

— Sur une équipe de seize joueurs les Loups n'alignent qu'un seul droitier.

— Le record d'assistance dans le Bas St-Laurent fut enregistré à Rimouski cet hiver, 4002 personnes.

— Une balle de tennis peut filer à plus vive allure qu'une rondelle. Richard lance le caoutchouc à 105 milles à l'heure tandis que le tennisman Pancho Gonzalez frappe la balle de tennis à 112 milles à l'heure.

— Laliberté, du Matane, a déjà joué contre les Black Hawks de Chicago de la L.N.H. Il portait les couleurs des As, au début de la saison actuelle. Il avait, à l'entraînement, donné une meilleure impression que Bilodeau, un joueur qui lui est deux fois supérieur.

— Un éclairer du Royal a vu à l'oeuvre, le dimanche 18 janvier, la partie Mont-Joli à Rimouski. Bob Arneil aurait été son point de mire.

— Roland Bilodeau, ex-joueur du Red Rock, assistait comme spectateur à la partie de dimanche, il y a quinze jours, à Matane, alors que Rimouski visitait.

— La farce de la saison dans le hockey fut enregistrée à Port-Arthur. En effet, pour la première fois dans l'histoire du hockey un gardien de buts a purgé lui-même une punition de deux minutes. Le coach était tellement furieux de la décision de l'arbitre qu'il a voulu le ridiculiser en envoyant son protégé au cachot. Le club adversaire compta quatre fois en une seule minute.

— Une nouvelle publication de Montréal, La Rondelle (version du

Hockey News), organe officiel du hockey, s'intéressera à la ligue régionale.

— Jean Barrette, de "La Patrie", déclarait dernièrement que Gordie Howe était tellement naturel qu'il devenait monotone de le voir jouer.

— Quant à Richard il a déclaré dernièrement que Howe lui était supérieur mais que Béliveau serait meilleur que Howe et passera comme le meilleur joueur de hockey au monde d'ici trois ans.

— Roger Gagné, coach actuel des Aigles de Mont-Joli, a déjà porté les couleurs du Mont-Joli, il y a de cela 14 ans. Albert Landreville, de Mont-Joli, qui a déjà brillé avec le Camp 55, était sur le même alignement.

— La moyenne d'assistance au Colisée local, de 900 qu'elle était pour la dernière saison est passée au double cette année, soit une moyenne de seulement quelque cent inférieure à celle du Valleyfield de la Ligue Senior.

— Gaudet, joueur de défense des Aigles, a déjà porté l'uniforme du Amqui, de l'ancienne forte ligue de base-ball du Bas St-Laurent, en 1948.

— Mickey Mantle, joueur étoile des Yankees de New-York, peut atteindre le premier-but, sur un coup retenue, en trois secondes et trois dixièmes.

— Le Centre Sportif de Rimouski Enr. a encaissé un assez lourd déficit pour l'année qui vient de se terminer. C'est donc dire qu'il est peu probable que l'on ait des courses sous harnais à Rimouski cet été.

— Jean-Guy Talbot, dont la présence à Matane au début de la saison a été l'objet de bien des commentaires et qui a même fait dire à un confrère matanais qu'il appartenait au Matane, évolue aujourd'hui avec les As de Québec mais il n'appartient pas plus à ce club qu'au Matane. Depuis deux ans il est la propriété du Canadien de Montréal. Il figurera l'an prochain dans la grande transaction qui permettra à Béliveau de passer au Montréal et à Québec de remporter le championnat senior du pays.

— De l'avis de Jack Toupin, des Reds de Trois-Rivières, choisi trois années coach de la première équipe d'étoiles chez les junior, le plus beau prospect qu'il a vu se perdre est nul autre que Paul Brillant, frère de Pierre.

— Upset, le seul cheval qui ait déjà pu vaincre le fameux Man O'War, n'absorbait aucune nourriture durant le jour. Il n'acceptait de manger que le soir.

Collision à Ste-Luce

Un automobiliste rimouskois, M. Jean-Louis Lévesque, et un autre de Matane, M. Joseph-Eugène Gauthier, n'ont pu éviter la collision de leurs véhicules à Ste-Luce-sur-Mer, vers 2h30 p.m., dimanche dernier. Se dirigeant vers Mont-Joli, la première voiture dérapa sur l'asphalte glacé, en face de la demeure de M. Antonio Caron, et heurta violemment l'autre voiture allant en sens inverse. Heureusement aucun des nombreux occupants des deux automobiles ne fut blessé mais les dommages matériels se chiffrent au total à \$350. La voiture conduite par M. Gauthier, laquelle est la propriété de M. Joseph Girard, de Matane, fut la plus atteinte et on estime à \$250 le coût des réparations nécessitées à la suite de cet accident.

SEANCE GENERALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONT-JOLI

Séance générale du conseil municipal de la ville de Mont-Joli, tenue au lieu ordinaire, le 3 février 1953, à huit heures et demie du soir, à laquelle sont présents, M. le maire, Dr René-A. Lepage, et MM. les échevins Jos. Pearson, Robert Chrétien, Richard Boucher, J.-Bte Lamontagne et Benoît Gaboury, sous la présidence de M. le maire, sur ajournement de la séance du 13 janvier.

Le secrétaire-trésorier donne lecture du procès-verbal de la séance précédente lequel est adopté tel que lu, sur proposition de l'échevin J.-B. Lamontagne, secondé par l'échevin Richard Boucher.

L'échevin J.-Bte Lamontagne pro-

pose, secondé par l'échevin Richard Boucher, que des comptes au montant de \$11,315.09 soient payés.

Faisant suite à la lettre de North Shore Construction, demandant le paiement des retenues remboursables; il est proposé par l'échevin Richard Boucher, secondé par l'échevin J.-B. Lamontagne et résolu à l'unanimité que les retenues remboursables au montant de \$9,447.45 soient payées, mais que le solde remboursable dû sur facture du 30 novembre 1951 au montant de \$1,091.46 soit retenu, parce que les réparations effectuées en 1951, et se rapportant à cette retenue, n'ont pas été faites à la satisfaction du conseil.

Lettre de M. Alphonse Bellavance, ingénieur-contracteur, de Matane, offrant ses services pour la préparation des plans, relativement à la construction de l'égout collecteur. Prise en considération.

Le secrétaire-trésorier est autorisé à effectuer le changement suivant au rôle d'évaluation: M. Jos. Desrosiers à Mme Alphonse Desrosiers.

Lettre de cotations, de M. L.-de-G. Gagnon relativement à une police de responsabilité pour la ville de Mont-Joli. Mise à l'étude.

Lettre de M. Auguste Hallé, de St-Donat, offrant ses services pour la construction d'un poste à incendies. Répondre à M. Hallé que la ville de Mont-Joli n'a aucunement l'intention de bâtir un tel édifice.

L'usage de la salle municipale est attribué à la coopérative de consommation "L'Economique" pour la soirée du 4 février 1953.

L'usage de la petite salle est attribué à la Fraternité des Employés du Chemin de Fer, Division shop et commis de bureau de Mont-Joli, pour le 11 février prochain, ainsi qu'à tous les premiers mercredis de chaque mois, à la condition toutefois que le conseil municipal n'ait pas à se servir de ladite salle cette même journée.

L'usage de la salle municipale est attribué au Cercle acordaire et Ste-Jeanned'Arc, pour la soirée du 8 février.

L'échevin J.-B. Lamontagne propose, secondé par l'échevin Jos. Pearson, et résolu que demande soit faite à la Cie de Pouvoir du Bas St-Laurent, de bien vouloir avertir chez M. Augustin Plante, téléphone 47, quand le courant électrique sera enlevé et remis aux pompes, afin d'éviter que les deux moteurs partent en même temps, ce qui est très dange-

COMMENT LE PAPE GOUVERNE L'EGLISE

L'auteur a vécu 14 ans à Rome comme procureur général de la Congrégation de Sainte-Croix. Il a été mêlé de très près à la vie de cet organisme qu'est le Saint-Siège. Le Père Heston ne nous livre pas seulement une brillante analyse claire et complète de l'institution pontificale; par son style vivant et populaire, il nous rend sensibles les faits, nous fait assister au travail des congrégations et des tribunaux apostoliques, et du chef visible de l'Eglise. 136 pages. Prix: \$2.00.

reux pour le tuyau d'aménée.

Lu rapport du surintendant concernant l'entretien des chemins d'hiver à date, c'est-à-dire au 2 février 1953. Le montant total des dépenses s'élève à \$809.17.

Et la séance est déclarée close.

Une carrière de CHEF au service du Canada

La dictature communiste n'a qu'un but: asservir le monde. Elle n'a qu'une politique: écraser les peuples faibles les uns après les autres. Elle a déjà subjugué une partie de l'Europe et de l'Asie.

A nous, donc, de renforcer nos effectifs de défense. C'est le seul moyen de nous prémunir contre de nouvelles agressions communistes. C'est en étant forts, en étant prêts à toute éventualité, que nous aurons la paix.

En élargissant ses cadres, l'armée canadienne offre à la jeunesse toute une gamme de spécialités vraiment intéressantes. Notre armée s'applique surtout à former des chefs, des hommes qui n'hésitent pas à prendre une décision. Et le jeune homme éveillé qui s'évertue à faire de l'armée une carrière finit par devenir une compétence hors de pair dans le domaine militaire qu'il a choisi. Il est bien payé et il sait qu'il avancera en grade.

Ainsi, le sergent des services administratifs illustré ci-contre a les mêmes responsabilités qu'un gérant de bureau dans la vie civile.

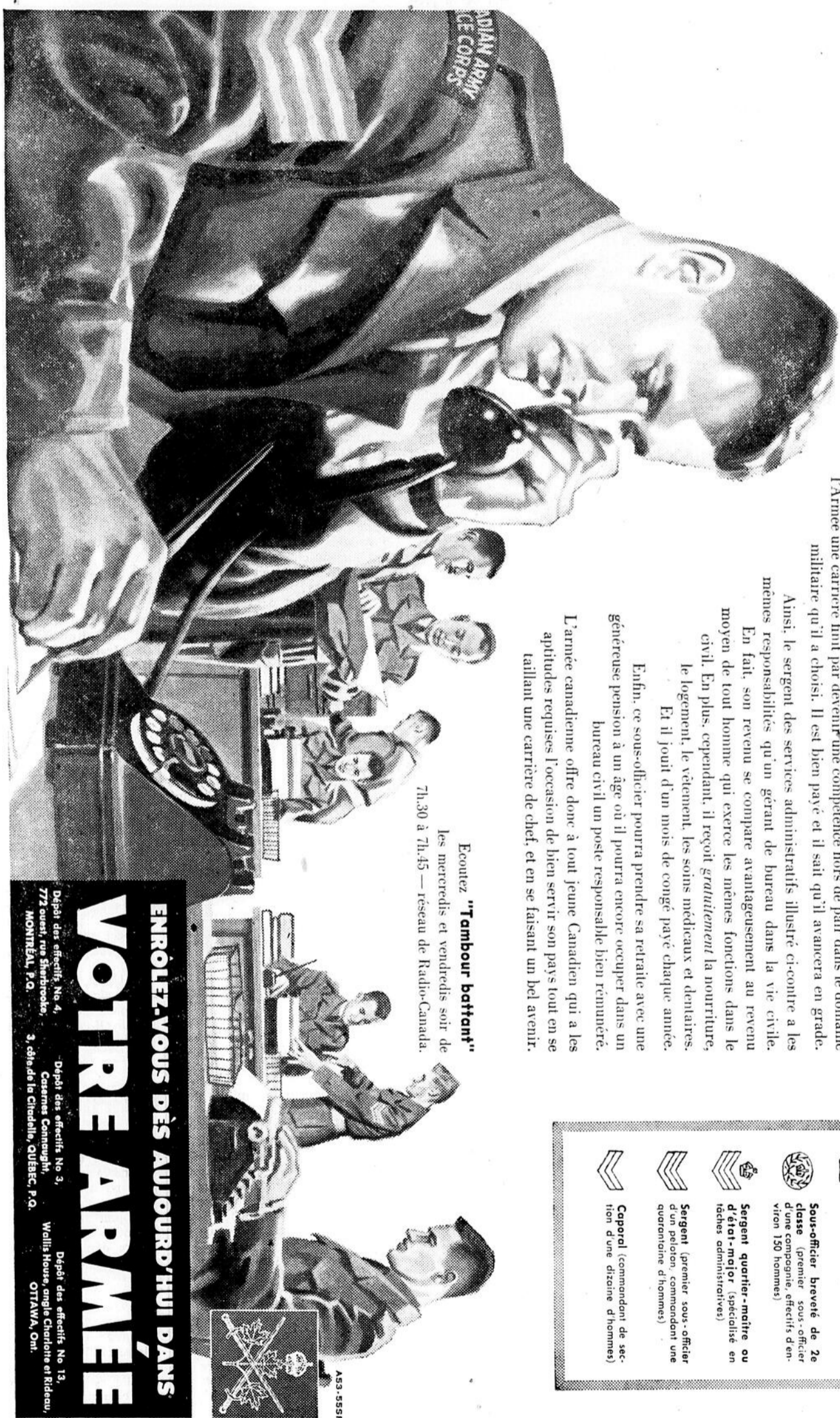
En fait, son revenu se compare avantageusement au revenu moyen de tout homme qui exerce les mêmes fonctions dans le civil. En plus, cependant, il reçoit *gratuitement* la nourriture, le logement, le vêtement, les soins médicaux et dentaires.

Et il jouit d'un mois de congé payé chaque année.

Enfin, ce sous-officier pourra prendre sa retraite avec une généreuse pension à un âge où il pourra encore occuper dans un bureau civil un poste responsable bien rémunéré.

L'armée canadienne offre donc à tout jeune Canadien qui a les aptitudes requises l'occasion de bien servir son pays tout en se taillant une carrière de chef, et en se faisant un bel avenir.

Revenez "Tambour battant" les mercredis et vendredis soir de 7h.30 à 7h.45 — réseau de Radio-Canada.



LES ÉCHELONS DU SUCCÈS

- Sous-officier breveté de 1e classe** (premier sous-officier d'un bataillon, effectifs de plus de 900 hommes)
- Sous-officier breveté de 2e classe** (premier sous-officier d'une compagnie, effectifs de environ 150 hommes)
- Sergent quartier-maître ou d'état-major** (spécialiste en tâches administratives)
- Sergent** (premier sous-officier d'un peloton, commandant une quarantaine d'hommes)
- Coporal** (commandant de section d'une dizaine d'hommes)

Matane
54 rue Soucy
17-18-21 mars

RENSEIGNEZ-VOUS AUX ENDROITS SUIVANTS :

Cap-Chat
Restaurant Chat Botté
20 mars

St-Anne-des-Monts
Palais de Justice
19 mars

ENRÔLEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI DANS VOTRE ARMÉE

Départ des effectifs No 4, 773 ouest, rue Sherbrooke, MONTREAL, P.Q.
Départ des effectifs No 3, Casernes Connough, 3, cité de la Citadelle, QUÉBEC, P.Q.
Départ des effectifs No 13, Wallis House, omble Chenilhe et Rideau, OTTAWA, Ont.

Dr ROLAND GAUTHIER
 Médecine Générale
 MALADIES DES ENFANTS
 225, Ave. St-Jérôme — Téléphone : 91
 MATANE

Mme A.-S. RIOUX
 Représentante
 THE CONTINENTAL LIFE INSURANCE CO.
 86 rue St-Pierre — Téléphone : 17
 MATANE

J.-ARTHUR DESJARDINS
 Assurances Générales
 25, St-Jérôme — Téléphone : 83
 MATANE

JEAN LEBEL, L.S.C., C.A.
 Comptable agréé
 Chartered Accountant
 145 Ave. St-Jérôme — Téléphone: 130
 MATANE

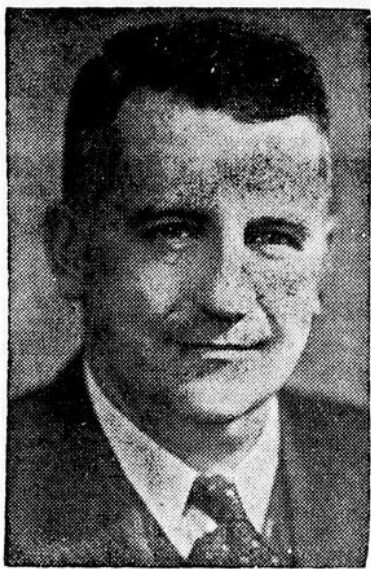
LUCIEN MERCIER, C.A.
 Comptable agréé—Chartered Accountant
 Syndic licencié—Licensed Trustee
 Bureau: 251 St-Jérôme — Téléphone: 327
 Résidence: 31 D'Amours — C. P. 409
 MATANE

J.-LUCIEN DESCHENES
 Assurances Générales
 Vie—Feu—Automobile
 180, St-Jérôme — Téléphone: 242
 MATANE

RAOUL FAFARD, C.R.
 AVOCAT
 Téléphone: 69 — Case postale 100
 207 St-Jérôme — MATANE

Dr MAURICE PIUZE
 Heures de Bureau :
 2h. p.m. à 4h. p.m. — 6.30h. p.m. à 8h. p.m.
 124 Ave. St-Jérôme — MATANE

RODRIGUE COTE
 NOTAIRE
 Heures de Bureau :
 9h. a.m. à 12h. — 1.30h. p.m. à 5h. p.m.
 Palais de Justice — MATANE



M. Paul Desrochers
 M. Desrochers a été choisi comme membre du bureau de direction de Champlain Oil Product Limited.

Vraiment

Une soigneuse enquête avère que les Canadiens, pour la grande majorité, ne favorisent pas l'action politique chez le travail organisé. Seulement dix-sept sur cent personnes interrogées croient qu'une union ouvrière doive, à une élection, appuyer en bloc un parti en lice. Cette enquête Gallup a été conduite dans toutes les provinces du Dominion. Elle demandait encore si les cultivateurs en tant que corps organisé, devraient s'occuper de politique active. A cette question, 55 sur 100 Canadiens interrogés ont répondu dans la négative.

Le Dr Bowman, médecin réputé de Hamilton, Ont., croit qu'on commet une erreur sérieuse en mettant à sa retraite, à sa pension un ouvrier de 65 ans. L'arrêter alors dans sa routine de travail équivaut à le faire dépérir et rapidement, estime le docteur ontarien dans un article qui vient de paraître dans "Saturday Night". Le travail est indispensable à la santé, morale comme physique, d'un homme de 65 ans et plus. Les unions ouvrières canadiennes devraient tenir bon compte des sages observations de ce disciple d'Esculape. L'homme qui cesse soudain de travailler, après tant d'années de labeur, se désintègre, tout simplement, assure Bowman. Autrefois, avec la semaine de 70 heures, on aurait pu croire un homme usé à 65 ans. A cet âge, aujourd'hui, on peut remplir, pendant de bonnes années encore, la semaine de quarante heures.

FLEURS
 pour
 BAPTEMES
 MARIAGES
 FETES
 DECES
 Fleurs naturelles
 Prompte Livraison
Studio Gardenia
 Mlle Evelyn Coulombe
 10 Av Cathédrale
 Rimouski, - Tél: 561

Procurez vous un
SUPPORT SPENCER
 dessiné spécialement
 pour vous

Que vous ayez besoin d'un corset esthétique ou d'un support médical, je suis à votre disposition.

SPECIALITES: Ceintures et corsets médicaux pour hommes, femmes et enfants. Satisfaction garantie. Adressez-vous à

Mme L. S. PELLETIER
 Corsetière Spencer diplômée
 5, rue de la Fabrique Tél: 403
 MATANE
 Voisin de l'église

GOUT ACQUIS
 Les vieilles générations se rappellent l'huile de foie de morue comme un souvenir amer; mais la plupart des enfants d'aujourd'hui ont appris à l'aimer, probablement parce qu'on leur a fait prendre depuis leur naissance cette précieuse source de vitamine D. Anciennement l'huile de foie de morue était une huile brute, d'une odeur forte. De nos jours, les enfants peuvent prendre leur vitamine

D sous une forme plus agréable, soit liquide, soit en capsules ou en comprimés, afin de faciliter le développement de dents et d'os forts, et de prévenir le rachitisme, jadis si commun.

● L'Australie occidentale est de beaucoup le plus vaste des six Etats australiens. Sa superficie est de 975,000 milles carrés.

Dr Claude D'Amours
 CHIRURGIEN-DENTISTE
 145 Ave. St-Jérôme — Téléphone: 805
 MATANE
 Heures de Bureau :
 Lundi, mercredi, vendredi—9h. a.m. à 10h. p.m.
 Mardi, jeudi—9h. a.m. à 5h. p.m.
 Samedi:—9h. a.m. à midi.

Dr JACQUES THIBAUT
 257 Ave. St-Jérôme, Matane. — Tél. 797
 Chirurgien-Dentiste
 Heures de Bureau :
 9hres à 12hrs. A.M. — 1.30 hrs. à 5 hrs P.M.
 Le soir sur appointment

N. PILON
 NETTOYEUR-EXPERT
 Lingerie pour dames et pour hommes
PROCEDE RETEX PROCESS
 Tapis — Rideaux — Autre lingerie de maison
 72, rue St-Christophe — MATANE

RAYON X
 Dr ROLAND BERGERON
 CHIRURGIEN
 Téléphone :
 Bureau : 350 — Résidence : 350
 186, Ave. St-Jérôme — MATANE

PAUL-H. SIMARD & CIE
 Comptables Agréés
 Paul H. Simard, B. Com. L.A., C.A.
 Syndicat licencié
 Robert LeBoeuf, M.S.C., C.A.
 Albert Gagné, M.S.C., C.A.
 303 Boul. Charest — Téléphone. 3-7367
 QUEBEC — 2-7913

L. THIBAUT & FRERES
 Représentants de
 GENERAL MOTORS PRODUCTS OF CANADA LTD
 Pontiac, Buick, Camions G.M.C.
 Pièces de rechange G.M.C.

LEBEL & LEBEL
 NOTAIRE
 J. O. LEBEL
 G. ALEXANDRE LEBEL
 7, rue St-Pierre — MATANE

Loi modifiant...

(Suite de la page 3)

a) ajustement ultérieur ;
b) que le coût de telle réfection de la rue, du trottoir, des raccordements et le coût de la construction des conduites privées et leur entretien constitueront contre la propriété au même rang que la taxe foncière ;
Pour obliger tout propriétaire d'immeuble à y installer une soupape ou autre dispositif de sûreté afin d'empêcher tout refolement des eaux d'égouts. La municipalité n'est pas responsable de dommages provenant d'inondations occasionnées par le défaut d'installation de soupapes ou autres dispositifs de sûreté selon un règlement fait en vertu du présent paragraphe".

"25. L'article 429 de la Loi des cités et villes modifié par l'article 4 de la loi 9 George VI, chapitre 52, par l'article 7 de la loi 11 George VI, chapitre 59, par l'article 5 de la loi 13 George VI, chapitre 60, et par l'article 3 de la loi 15-16 George VI, chapitre 51, est de nouveau modifié, pour la ville des Sept-Îles ;
a) en remplaçant le paragraphe 4a, édicté par l'article 4 de la loi 9 George VI, chapitre 52, par le suivant :

"14 a Pour établir, aménager, améliorer et maintenir aux frais de la municipalité des centres de loisirs et des terrains de jeux, des piscines et lieux d'amusements propre à contribuer à la santé et au bien-être des habitants de la municipalité ; et en outre, pour voter et payer à même les fonds généraux toute somme jugée utile pour encourager l'agriculture, l'horticulture, l'embellissement ou l'entretien de centres de loisirs, l'organisation de centres de jeux et des sports dans la municipalité, pourvu que le montant global de sommes ainsi votées sous forme d'aide ou de don à ces fins ne dépasse pas mille dollars par an".
b) en ajoutant après le paragraphe 20, le suivant :

"20 a Pour pourvoir à l'enlèvement de la neige et de la glace sur les trottoirs ou certains trottoirs dans toutes ou certaines rues de la municipalité aux frais des propriétaires ou occupants d'immeubles sur toutes rues ou parties de rues de la ville ; et pour imposer une taxe de service pour l'enlèvement de cette neige ou glace et en régler le mode de perception au moyen d'une répartition sur l'évaluation des biens-fonds ou d'après la superficie du trottoir sur les propriétés riveraines ou sur celles des deux côtés de la rue";
c) en ajoutant, après le paragraphe 33, le suivant :

"34 Pour empêcher, nonobstant toute loi à ce contraire, les autobus, faisant un service interurbain, de stationner ou d'arrêter dans les limites de la ville ailleurs qu'à une gare d'autobus, pour prendre ou laisser descendre des passagers, ou à d'autres endroits déterminés par le conseil de la ville, ou par le chef de police sur délégation de pouvoir du conseil à cet effet".
"26. La Loi des cités et villes est modifiée, pour la ville des Sept-Îles, en ajoutant après l'article 429, le suivant :

"429a. Dans le cas de contravention aux règlements municipaux relatifs à la circulation et à la sécurité publique, l'agent de la paix constatant cette infraction peut remplir, sur les lieux même ou ladite infraction a été commise, un billet d'assignation indiquant la nature de l'infraction, et remettre au conducteur du véhicule ou déposer dans un endroit apparent dudit véhicule, une copie de ce billet et en apporter l'original au département de la police de la ville.
Les dispositions qui précèdent n'empêcheront pas l'agent de la paix, s'il le juge à propos, de porter une plainte ou de faire émettre une sommation suivant la loi.
Toute personne en possession de cet avis peut éviter qu'une plainte ne soit faite contre elle, en se présentant au département de la police de la ville, et en y payant une somme n'excédant pas deux dollars comme amende. Le paiement de ladite amende et le reçu qui lui est donné par le secrétaire du département en question, libèrent ladite personne de toute autre pénalité relativement à l'infraction par elle commise.
Si la personne en possession de cet avis refuse de s'y conformer dans le délai qui y est mentionné, une plainte peut être portée contre elle conformément à la loi.
Les sommes déjà perçues comme amendes par la ville, suivant ce mode de perception des amendes, sont déclarées avoir été légalement perçues et la ville est autorisée à les retenir".
"27. Nonobstant toute loi géné-

rale et spéciale à ce contraire, il est loisible à la corporation de la ville des Sept-Îles de louer aux conditions qu'elle déterminera tout immeuble ou partie d'immeuble lui appartenant.
"28. L'article 525 de la Loi des cités et villes est remplacé, pour la ville des Sept-Îles, par le suivant :
"525. Le conseil peut imposer et prélever sur toute personne qui a résidé dans la municipalité pendant au moins quinze jours, pour y exécuter un travail quelconque ou y opérer un commerce ou une industrie, et qui n'est pas chargée d'aucune autre taxe en vertu de la présente loi, une taxe annuelle de deux dollars".
"29. Le conseil municipal de la ville des Sept-Îles et le Bureau des Commissaires d'Écoles Catholiques Romains de ladite ville peuvent par résolution accorder à la Iron Ore Company of Canada Ltd., ses héritiers et successeurs, une évaluation fixe pour

fins de taxation des propriétés que la compagnie a acquises ou qu'elle pourra par la suite acquérir pour les fins de son industrie, excluant cependant les propriétés de la compagnie qui servent d'habitation ou d'hôtels-ries.
Ladite évaluation pour la période couvrant les années 1953 à 1959 inclusivement ne devra pas excéder le montant maximum mentionné en regard de chaque année, dans le tableau suivant :
Pour l'année 1953 — \$1,000,000.00
Pour l'année 1954 — 1,500,000.00
Pour l'année 1955 — 2,000,000.00
Pour l'année 1956 — 2,500,000.00
et pour les années de 1957 à 1959 inclusivement — 3,000,000.00
Ces montants comprendront l'évaluation de toutes améliorations et de toutes constructions faites ou érigées d'hui au 31 décembre 1959 et le Bureau des Commissaires d'Écoles Catholiques Romains de la ville des Sept-

Îles ne pourra pas imposer à la Iron Ore Company of Canada Ltd., à ses héritiers ou successeurs, ou sur ces immeubles, aucune taxe, taux, impôt, licence ou aucune cotisation de quelque nature que ce soit jusqu'au 31^e jour de décembre 1959, si ce n'est les taxes générales imposées sur tous les immeubles aux taux généraux de temps en temps en vigueur".
2. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

Laurent. Porteuse, Mme Moïse Sinclair.
— Le 8 février, Marie-Claire, enfant du Dr Lionel Jean et de Thérèse Amiot. Parrain, Gérard Amiot, oncle de l'enfant; marraine, Cécile Hudon, épouse du parrain. Porteuse, Marcelle Amiot, tante de l'enfant.
— Le 15 février, Joseph-Mario-Norman, enfant de Camille Laflamme et de Madeleine Bouchard. Parrain, Gilles Laflamme, oncle de l'enfant; marraine, Albine Turgeon, grand-mère de l'enfant. Porteuse, Mme H.-Aubin Dussault.
— Le 15 février, Joseph-Camille-Renaud, enfant de Roch Bouchard et de Thérèse Ouellet. Parrain, Camille Bouchard, grand-père de l'enfant; marraine, Alice Gagnon, épouse du parrain. Porteuse, Jeannine Ouellet, tante de l'enfant.

BAPTEMES A MONT-JOLI

— Le 7 février, Joseph-Arnold-Steevie, enfant de Moïse Sinclair et de Rita Caron. Parrain, Romuald Sinclair, oncle de l'enfant, représenté par Alphonse St-Laurent; marraine, Annette Sinclair, tante de l'enfant, représentée par Mme Alphonse S-

POURQUOI VOUS CONTENTERIEZ-VOUS DE MOINS?

Voyez tous les avantages qu'offre la
FORD "53"



Voyez-les toutes... comparez-les à tout point de vue... puis essayez la Ford "53". Des... que vous y prendrez place vous conviendrez qu'elle surpassera toutes les autres par ses avantages. Tout contribue à vous offrir un confort, une sécurité et un luxe inégalés. Bien que la Ford soit parmi les voitures les moins coûteuses, elle est munie d'un des meilleurs moteurs V-8 qui soient. Le moteur V-8 *Strato-Star*, de 110 CV, à haute compression, a été construit par le fabricant qui a produit plus de moteurs V-8 que tous les autres manufacturiers réunis. Choix de trois transmissions — la commande *Fordomatic**, la surmultiplication* ou la boîte de vitesses synchronisée, ultra-silencieuse. Enfin, la Ford possède une suspension "Miracle", qui assure un roulement incomparable même sur les routes les plus cahoteuses. Oui! Voyez-la... comparez-la... vérifiez ses avantages... et vous adopterez la Ford "53"! POURQUOI VOUS CONTENTERIEZ-VOUS DE MOINS?

La PUISSANCE des voitures les plus coûteuses à PRIX abordable!
Il vous faut essayer la **FORD "53"**
ESSAI SUR DEMANDE CHEZ TOUT VENDEUR AUTORISÉ FORD

GARAGE W. BELANGER
22 rue Soucy, — MATANE — Téléphone: 287
LES MEILLEURES AUTOS D'OCCASION PORTENT L'ÉMBLÈME FORD — VOYEZ UN VENDEUR FORD

SEANCE MUNICIPALE A ST-ZENON DU LAC-HUMQUI

Le maire réélu de St-Zénon du Lac-Humqui, M. Pierre-Omer Bérubé, a renouvelé son serment d'office, lors de la réunion de février du conseil municipal, en présence de MM. les conseillers M. Chamberland, Edmond Lavoie, Jean Carré et Lionel St-Gelais.

La principale résolution formulée par le conseil à cette séance, s'adresse à l'hon. ministre de la Voirie. Le conseil demande en effet avec instance que les travaux de la route reliant la municipalité à celle d'Amqui soient continués et terminés dès l'été prochain. Le Conseil allègue que la dite route devient impraticable durant plusieurs semaines, à la fonte des neiges, et que son étroitesse rend son entretien particulièrement difficile, en hiver. Les marchands locaux se plaignent avec raison, ajoute le Conseil, des difficultés qui résultent pour le transport de la marchandise.

Commission scolaire.— M. Odilon Chabot, i.e., a fait récemment l'inspection des écoles de la paroisse et il a fait un rapport élogieux au secrétaire du personnel enseignant et des progrès accomplis par les élèves.

Octroi.— D'autre part, la Commission scolaire vient de recevoir du Département de l'Instruction publique un chèque de \$12,225, premier versement d'une somme de \$36,775 payable en trois versements annuels. Cet argent a été accordé comme aide à la construction de l'école paroissiale et il a été obtenu, dit-on, par l'intermédiaire de MM. Gilles et André Cossette, fils de feu M. Philippe Cossette, député de Matapédia à la Législature.

Hockey.— Les "Étoiles" du Lac-Humqui recevaient, un dimanche après-midi, les "Lions" de St-Léon-le-Grand. La joute a été aussi intéressante que contestée et le club local a finalement triomphé après avoir compté le point décisif quelques instants avant la fin de la partie qui s'est terminée au compte de 3 à 2 pour les "Étoiles".

Le club local a rencontré à nouveau les "Lions" sur leur glace, le jeudi suivant, pour y remporter une nouvelle victoire au pointage de 4 à 2.

Syndicat Coopératif.— A une récente assemblée spéciale du Syndicat Coopératif à laquelle assistaient MM. J.-Ernest Proulx, sous-inspecteur gé-

néral des Produits Laitiers de Québec, et Alex. Beaulieu, inspecteur général de Bonaventure, on a discuté des projets de la beurrerie locale pour le prochain exercice. La conférence de M. Proulx a donné suite à un questionnaire général auquel ont participé tous les cultivateurs présents. Dans le mot de la fin, M. l'abbé Laurent Lavoie, curé, a rappelé que c'est le sol qui constitue la prospérité et l'avenir de la paroisse, et non le bois qui se raréfie ici. L'assistance était la plus nombreuse jamais vue à une assemblée du genre.

Albertville

Les membres du cercle antialcoolique d'Albertville ont procédé à l'élection d'un nouveau bureau de direction au cours d'une assemblée générale tenue dimanche dernier. M. Gérard Demeules a été maintenu dans ses fonctions de président pour un nouveau mandat durant que M. Gustave Simard a été élu vice-président pour remplacer M. Alphonse Sénéchal. Ce dernier a accepté la charge de secrétaire auparavant remplie par M. Albert Poulin.

Chez les Jeanne d'Arc, Mme Alfred Demeules a accédé à la présidence pour remplacer Mlle Berthe Demeules.

Plusieurs Lacordaire et Jeanne Jeanne d'Arc furent initiés à la même séance et des insignes d'un degré supérieur furent aussi remis à quelques membres.

Un magnifique programme de chant fut exécuté par les élèves du couvent, sous la direction de M. l'abbé Albert D'Astous, curé. Des artistes locaux interprétèrent avec succès un agréable programme musical.

Le chant de l'hymne national termina la soirée.

Va et vient.— M. Albert Demeules est de retour dans sa famille, de même que M. Yvon Bastien.

— Mlle Colette Brochu est présentement de passage à Amqui.

— Mme Aurèle Demeules est en promenade chez M. Gérard Demeules.

● Le continent asiatique renferme environ un tiers de toutes les surfaces terrestres du globe.

Les Prévoyants du Canada

Dans la présentation de son rapport aux actionnaires, M. J.-Adolphe Grenier révèle que les émissions de polices nouvelles d'assurance ordinaire sur la vie, au cours de 1952, s'élèvent à \$14,559,105, chez les Prévoyants du Canada. Si on compare ce chiffre avec celui de \$11,837,651 pour 1951, l'augmentation atteint 23%. En outre, tient-on compte des nouveaux contrats d'assurance collective sur la vie, de placement ou d'épargne, ainsi que de l'équivalent en assurance des contrats de rentes différées tant individuelles que collectives, les affaires nouvelles de toutes catégories d'assurance mises en vigueur en 1952 forment le montant global de \$15,408,629.

Au 31 décembre 1952, les Prévoyants du Canada possédaient \$64,461,076 d'assurance sur la vie en vigueur, y compris l'assurance collective, comparativement à \$55,039,521 à la fin de l'année précédente. A cela, si on ajoute les contrats de rentes différées et de certificats d'épargne, le montant global des affaires en vigueur s'élève à \$66,285,817.

L'actif de la compagnie accuse un gain de \$499,649,94, ou de 17.1% pour atteindre \$3,423,681.80. Il excède de \$427,638.09 le passif, facteur qui accroît substantiellement la pro-

tection nécessaire aux assurés qui trouvent un autre élément de sécurité dans l'accroissement de la réserve mathématique, au montant de \$2,595,141.

Jetons maintenant un rapide coup d'oeil sur la diversité et la nature des valeurs qui constituent le portefeuille des Prévoyants du Canada, portion importante de son actif inscrit aux livres. Il comprend une somme de \$1,457,477.25 en obligations du Canada et des provinces, des corporations municipales et scolaires, des fabriques et des communautés, des services publics et des industries. Les prêts hypothécaires y figurent en outre pour un montant de \$1,280,528.75. C'est le groupe le plus considérable après les placements sur obligations.

Ainsi, il n'est pas difficile de se rendre à l'évidence que les Prévoyants du Canada font un choix judicieux, entouré de toutes les garanties de sécurité, des valeurs qui fructifient au profit des assurés. Selon la

compilation du 5 avril 1952, la plus récente à date, des rapports annuels des compagnies d'assurance sur la vie, telle que préparée par le "Financial Post", les Prévoyants du Canada occupaient, en 1951, le quatrième rang pour le taux de rendement de l'actif moyen inscrit, parmi les compagnies d'assurance faisant affaires au Canada.

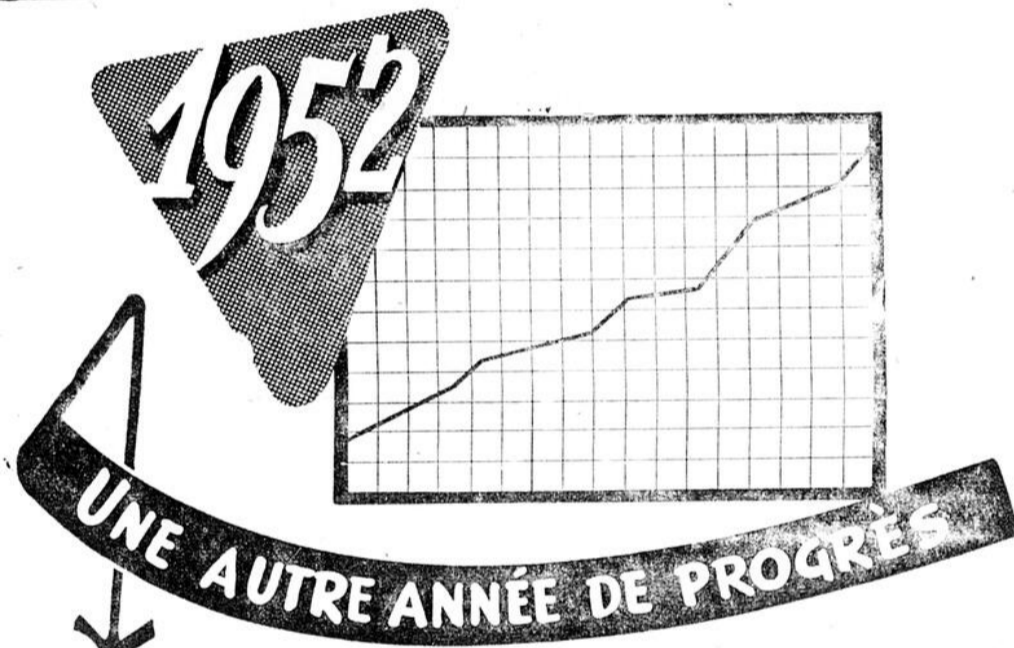
Jeunes filles maigres, acquérez une silhouette élégante

Gagnez de 5 à 10 livres — et plus d'entrain

Des milliers qui n'avaient jamais pu prendre du poids possèdent maintenant une silhouette gracieuse et attrayante. Grâce à Ostrex, finis les membres anguleux, les cavités disgracieuses. Il en est de même chez celles qui amaigrissent un sang trop faible en fer. Il donne de l'énergie, améliore l'appétit et la digestion; vos repas vous profiteront davantage. Ne craignez pas trop d'embonpoint. Cessez lorsque vous avez acquis la silhouette désirée. Le format de présentation ne coûte que 60 cents. Essayez les comprimés toniques Ostrex dès aujourd'hui; ils vous donneront beauté, vitalité et poids désirés. Chez tous les pharmaciens.

Un "CHEZ-VOUS loin de chez-vous" UNIVERSITY LODGE

RESIDENCE-HOTEL
2052 rue Victoria (à l'arrière d'Eaton)
Tél: HARbour 9959 — Montréal — Mme Y. Bibeault
Confort—Propreté—Courtoisie



ASSURANCE-VIE

	1951	1952
Actif	\$2,924,031.	\$3,423,681.
Nouvelles affaires ordinaires payées	\$11,837,651.	\$14,559,105.
Assurances en vigueur	\$56,504,390.	\$66,285,817.

FONDS DE PENSION

	1951	1952
Actif	\$10,368,100.	\$10,531,138.
Nombre de rentes payées	82,711	82,770
Nombre de rentiers	39,092	39,157

LES PRÉVOYANTS DU CANADA

M. P. HUDON, gérant
Edifice Ratté, 76 Avenue de la Cathédrale.
RIMOUSKI, P. Q.



Servez
Seagram
en toute
confiance

Seagram's Crown Royal

Seagram's V. O.

Seagram's "83"

Seagram's King's Plate

Seagram's Three Star

Seagram's Ancient Bottle Gin



RAPPORT ANNUEL



RAPPORT ANNUEL

ROY & BELZILE, Enr.
65 Evêché Tél. 3772 Rimouski
SPECIALITE EN POSAGE DE

TERRAZO

Tuiles caoutchouc,
Tuiles céramiques,
Prélarts, etc.



Q.—J'ai une jeune fille qui est tantôt d'une gaieté exubérante, tantôt d'une humeur maussade; qui a des heures d'enthousiasme et des moments de dégoût. Ce comportement est-il normal pour une fillette de 13 ans? "Maman inquiète".

R.—Pour une fillette de 13 ans, ce comportement est normal. N'oubliez pas qu'à l'âge de la puberté, il se produit un grand changement au point de vue physique qui amène un déséquilibre, lequel se manifestera parfois du côté intellectuel ou moral. C'est l'INSTABILITE. Il y a des moments de joie suivis de tristesse. Maladroite dans ses essais, déconcertée par ses échecs, exagérée dans ses enthousiasmes, susceptible, imaginative, la jeune adolescente est changeante, fantasque, incapable d'être deux fois de suite semblable à

elle-même et de s'attacher d'une façon suivie à un effort, à une activité ou même à une affection.

Il est inutile de vouloir lutter directement contre l'instabilité. Cette instabilité est la marque même de leur état. Il s'agit seulement d'en tenir compte dans les activités qu'on leur propose. Jamais demander un effort de longue haleine. Varier les activités.

AFFECTION... COMPREHENSION... SOUPLASSE... voilà bien les qualités sans lesquelles les membres de la famille seront dans l'impossibilité de se pencher sur les âmes de jeunes pour les aider réellement à sortir victorieusement des brumes de leur adolescence.

Avant tout: volonté inébranlable de compréhension affection vraie, grande souplesse d'action.

CARNET MONDAIN

— M. et Mme Adrien Gagnon sont de retour d'un voyage à Miami, Floride.

— M. A.-R. Jacques est à Montréal pour quelque temps.

— Mlle C. Ross, des Méchins, a passé quelque temps en notre ville, l'invitée de Mme Henri Côté.

— M. Luc Comeau, de Trois-Rivières, était récemment en notre ville pour affaires.

— M. J.-M. Provost a passé quelque temps à Ste-Anne-des-Monts, récemment.

— Mlle L. Joncas est de retour d'un voyage de quelques semaines à Price.

— Mlle Gisèle Côté est présentement en voyage à Montréal.

— M. Bob Burgess, de Québec, était récemment en notre ville.

— Mlle Lucie Ouellet est de retour en notre ville après quelques mois passés à Montréal.

— Mlle L. Plourde, d'Amqui, était à Matane, récemment, l'invitée de nombre d'amies.

— M. V. Don est présentement en promenade à Matane.

— M. Yvon Gauthier est retourné dans sa famille, à Québec, après quelque temps passé à Matane chez des

amis.
— M. Philippe Lebel, de Québec, était de passage à Matane en fin de semaine dernière.

ÉCOUTEZ

Estelle LeBlanc

ex-directrice de l'École
Ménagère Provinciale de Montréal

vedette du programme
**"ESTELLE LEBLANC
VOUS PROPOSE..."**

Conseils pratiques de toutes sortes sur
l'art ménager et l'économie domestique.
Recettes inédites, etc. etc.

à 1h.45 p.m.

**TOUS LES LUNDIS, MERCREDIS
ET VENDREDIS**

au réseau de
RADIO-CANADA
et sur plusieurs autres postes.

Une présentation de
CANADA PACKERS LIMITED

A vendre

Maison avec commerce située dans un bon centre, bonne clientèle. A vendre pour cause départ. Offre exceptionnelle. S'adresser à M. Georges Tremblay, 24 rue St-Jean. Tél: 961, Matane.

The CANADIAN TIRE & REPAIR

(Matane) Co. Ltd

98 St-Pierre. Tél: 950

VULCANISATION - RECHÉPAGE
TRACTIONS ETE - HIVER.

PNEUS NEUFS
FIRESTONE, DUNLOP, DOMINION ROYAL, GOODYEAR, GENERAL.

TRAVAIL GARANTI - SERVICE RAPIDE

BELLE OPPORTUNITÉ

Etes-vous intéressé à posséder votre propre entreprise? Voici une franchise "Western" disponible dans votre localité. Devenez l'associé d'une grande maison à chaîne qui n'a remporté que des succès depuis 25 ans. Profitez de notre expérience. Nous avons le secret du succès. Les meilleures qualités, les prix les plus bas et la meilleure garantie. Nous offrons la ligne complète d'accessoires et de pièces d'automobiles, d'outils à main et à pouvoir. Pour plus de renseignements, écrivez à WESTERN TIRE AND AUTO SUPPLY LTD, 86 King St. LONDON, ONT.

Chronique de l'École Supérieure Victor-Côté

NOUVELLES ELECTIONS

Vendredi dernier, les ligueurs de l'École Supérieure Victor-Côté ont procédé à l'élection de nouveaux officiers pour le deuxième semestre. Les nouveaux élus sont: Roger Gauthier, président; Olivier Philibert, vice-président; Denis Bérubé, secrétaire; Conrad Bouffard, sacristain, et Claude Desrosiers, porte-drapeau.

Les élèves des différentes classes ont aussi élu des chefs de classe qui sont chargés de seconder leurs supérieurs dans le travail de la ligue. Ce sont pour la 11e et 12e année: Denis Bérubé; 10e année: Claude Desrosiers; 9e année: Roland Gladu; 8e année: Benoît Harrison; 7e année A: Camil McKinon; 7e année B: Lucien Dionne; 7e année C: Jean Nazair.

La ligue a pour but de pratiquer et de propager la dévotion au Sacré-Coeur. N'est-il pas juste que ce Coeur brûlant d'amour pour ses créatures soit consolé? Les hommes cependant demeurent indépendants et

font la sourde oreille à ses exhortations et à ses promesses.

Les Ligueurs et principalement les chefs, se font un devoir d'assister à la messe chaque vendredi et surtout le premier vendredi de chaque mois.

Des assemblées générales ont lieu deux fois par mois dans la grande salle. Les deux autres semaines, les Ligueurs, divisés en équipes, étudient avec leurs chefs de groupe le bulletin Cadet, organe des Ligueurs chez les Frères du Sacré-Coeur.

Félicitations aux nouveaux élus et merci aux anciens.

EXCURSION DANS MON

BUREAU

Chapitre II

Mlle Stylistique

Il y a quelque temps, je vous faisais visiter l'archipel "Témoins du Christ". Cette semaine, il me fait plaisir de vous présenter une grande demoiselle, Mlle Stylistique. Elle habite avec sa soeur Mlle Littérature, dans ce grand château que vous apercevez là-bas.

REUNION DES ASSUREURS-VIE DU BAS ST-LAURENT

Samedi dernier le 28 février les membres de l'Association des Assureurs-vie du Bas St-Laurent se réunissaient à Rimouski sous la présidence de M. L. de Gonzague Gagnon, de Mont-Joli. M. Antoine Fréchette, de Cabano, à titre de délégué au récent congrès des Assureurs-vie du Canada tenu à Toronto, fit rapport de ces importantes assises. Rappelons que l'Association des Assureurs-vie du Canada, qui date de 1906, groupe 6.500 membres formant 70 associations tant régionales que locales. Une fois de plus, les membres ont pu constater l'imposante besogne accomplie par le mouvement national en vue de leur avancement et ce, sans tenir compte de leur nationalité.

Voici en quelques mots ce que fait spécialement l'Association des Assureurs-vie du Canada en faveur des membres de langue française: la publication mensuelle d'une revue bilingue de très haute portée; la traduction des meilleurs ouvrages publiés en anglais traitant du domaine de l'assurance-vie; elle a également traduit en français le cours de "C. L. U." (assureur-vie agréé), cours donné maintenant sous la direction de l'École de Commerce de Québec; elle met à la portée de ses membres des renseignements utiles se rapportant aux lois fédérales et provinciales concernant l'assurance-vie, par exemple, sur les droits de succession, la loi des compagnies, des sociétés, etc. En un mot, l'Association des Assureurs-Vie vise à faire de ses membres: des informateurs éclairés, des vendeurs compétents afin de mieux renseigner le public.

L'Association des Assureurs-vie du Bas St-Laurent qui compte présentement 30 membres désire augmenter ce nombre tout en faisant une sélection qui s'impose. L'on se rend compte qu'une association comme la nôtre a de plus en plus sa raison d'être et que, par conséquent, elle doit chercher à enrôler le plus grand nombre possible d'assureurs-vie et pouvoir compter sur le concours de chacun d'eux. Un membre dont le seul effort se limite au paiement de sa cotisation annuelle afin de se créer du prestige et de retirer certaines avantages de publicité et qui ne prend part à aucune réunion au cours de l'année, en un mot qui refuse sa coopération, est, comme l'on dit parfois et avec raison, "du bois mort" dans le groupement. Comme toute autre association, nous avons besoin d'esprit d'entraide, de solidarité, d'une compréhension de plus en plus grande, en un mot, d'esprit d'équipe. La vente de l'assurance-vie étant un domaine différent, difficile même, exige que l'agent y exerce envers le public un rôle marqué par la compétence, le désir de bien servir, et, envers ses concurrents un rôle marqué par l'amitié et la compréhension afin de rendre plus profitables son propre travail et ses relations.

Ce sont là deux choses absolument nécessaires, indispensables et les agents d'assurance, ceux qui possèdent les qualités requises pour remplir cet important rôle, reconnaissent cette nécessité et le public bien renseigné partage sans aucun doute leur opinion. Par les directives, les services et les avantages de toutes sortes qu'il reçoit de l'Association Nationale, notre groupement régional a donc pour but: de développer une plus grande compétence chez les assureurs-vie qui en font partie et aussi de développer de plus en plus le bel esprit qui doit régner entre eux. De plus, protéger les intérêts de ses membres.

L'Association des Assureurs-vie du Bas St-Laurent entretient quelques projets qui devront se réaliser d'ici quelque temps et qui seront de nature à lui donner un nouvel élan d'une part et à intéresser davantage ses membres d'autre part. Par exemple, elle projette un programme de publicité pour chaque assureur-vie qui en fait activement partie.

Le prochain dîner mixte des assureurs-vie aura lieu à Mont-Joli vers la mi-avril et le conférencier invité sera le nouveau vice-président de l'Est-Québec, M. Henri R. DuSault, de Québec, gérant de succursale de la Sun Life du Canada. Tous les assureurs-vie de la région, membres ou non de l'association, y sont cordialement invités avec leurs épouses. (gnbjuntawo)

Bulletin météorologique

EMANANT DE L'ÉCOLE DE MARINE

Le capt. Jacques Gendron, de l'École de Marine de Rimouski, nous communique pour la première fois un bulletin météorologique résultant des observations faites au cours de février à la nouvelle station météorologique de l'École de Marine.

La température minimum, 9 degrés sous zéro, a été enregistrée le 2 février.

La température maximum, où le mercure s'est élevé à 53 degrés, fut le 6 février.

Température minimum moyenne, 10.6.

Température maximum moyenne, 28.

Nombre d'heure d'insolation au cours du mois, 77.30.

Nébulosité moyenne, 65%.

Vitesse maximum des vents, le 17 février, 30 milles à l'heure, vent soufflant du sud-ouest, par l'ouest.

Précipitation de la neige, 8 3/4 pces.

Pression atmosphérique (lecture du baromètre), 29.97.

Neige tombée depuis l'automne, 48 1/4 pounces.

Les observations sont faites sur

mètre, à 9 heures chaque matin; on les fera plus tard sur graphique, 24

heures par jour.

Mlle Stylistique, malgré son âge avancé, n'a rien perdu de ses grâces et de la distinction de son esprit. Quand mes expressions incorrectes lui déplaisent, elle me reprend gentiment. Si je dis: sur ce rocher, "il y a" la base de l'édifice, elle corrige aussitôt... "repose" la base de l'édifice. Pour m'apprendre qu'un homme du village a été mis en prison, elle me dit qu'il a été "incarcéré". S'agit-il de roches qui ont des formes monstrueuses; elle emploie: "affectant" des formes... Ce n'est pas elle qui "ferait" des objections, elle les "élèverait" plutôt. En hiver, son poêle ne se "fait pas entendre", "il ronfle". Il n'y a pas de danger qu'elle "mette" du beurre sur son pain; "elle l'étend plutôt". En parlant d'un de ses locataires "qui ne peut payer", elle dira qu'il est insolvable. Vous ne l'entendrez jamais parler de racine "qu'on peut manger". Elle préfère celles qui sont "comestibles". Au lieu de ne pas "s'entendre" avec sa soeur, elle préférerait volontiers être en "mésintelligence".

Avait-je tort de vous présenter Mlle Stylistique comme une grande demoiselle? C'est qu'elle tient à son rang. Elle fréquente la cour, oui la cour de sa Majesté la Langue Française, et elle tient à honneur de parler le langage de la cour. Noblesse oblige!

BIJOUTERIE

EN GROS

Bagues de fiançailles, bagues, montres, chapelets, bijoux, etc.

Prix exceptionnellement bas.

Catalogue gratuit sur demande

T. TREMBLAY & FILS

1810, Laurier est Montréal

SOUSSIONS

La Corporation scolaire St-Luc de Matane demande des soumissions pour l'agrandissement de l'école du village de cette municipalité. Les plans et devis sont au bureau de la secrétaire. Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté par une banque représentant 10% du montant de la soumission. Les soumissions devront être présentées au plus tard le 22 mars à 6 heures p.m.

Mlle Clara Fortin,
Sec.-trés.

Annonces classées

A VENDRE: table de "snooker" avec accessoires en parfait état, à prix de sacrifice. S'adresser à M. Michel Charest, 47 St-Christophe, tél: 127.

A VENDRE: caisse enregistreuse de marque National, à l'état de neuf. S'adresser à M. Gérard Lefrançois, 77 rue St-Pierre, Matane.

Argent à faire pour Pâques en vendant nos sets de toilette. Les personnes travaillantes et ambitieuses établiront un commerce profitable avec notre agence. Détaillants hommes ou femmes demandés dans Lucville, Ladrrière et les environs. FAMILIEX, 1600 Delorimier, Dept. B, Montréal.

ON DEMANDE à louer un logement de 4 ou 5 pièces à Matane ou aux environs. S'adresser à Mme Adélaïde Caron, rue Dionne, Matane.

AVIS

Nos abonnés sont priés de prendre note que Mlle Aimée-Rose Harrison est autorisée à percevoir des abonnements ou des renouvellements d'abonnements à La Voix de Matane. Pour tous renseignements, téléphoner à 576-W.

Restaurant RENDEZ-VOUS

Spécialité

Hot Chicken

Spaghetti italien

St-Jérôme

MATANE